



**Gouvernement du Burkina Faso**

**PLAN NATIONAL MULTIRISQUE  
DE PREPARATION ET DE REPONSE AUX CATASTROPHES**

**Préparation, interventions de premiers secours,  
Réhabilitation et reconstruction**

Période 2013-2014

## TABLE DES MATIERES

Sigles .....	4
Définition des concepts .....	6
Résumé exécutif .....	8
1. Introduction.....	9
2. Description du contexte et analyse des risques de catastrophes naturelles et de crises humanitaires.....	9
2.1 Contexte légal.....	9
2.2 Contexte socio-économique.....	11
2.3 Contexte de partenariat.....	11
2.4 Contexte programmatique .....	12
2.5 Contexte humanitaire.....	12
2.6 Indicateurs de la situation humanitaire de base et la capacité de résilience des populations.....	13
2.6.1 Indicateurs de la situation humanitaire de base.....	13
2.6.2 La capacité de résilience des populations.....	14
3. Analyse des risques de catastrophes naturelles et de crises humanitaires .....	16
3.1 Identification des situations d'urgence potentielles et des mesures de réduction de risques .....	16
3.2 Evaluation des risques (sur les 24 mois à venir).....	19
3.3 Matrices d'analyse des risques les plus élevés, de leur interdépendance et des scénarii .....	21
4. Structures de Coordination interne et conjointe, rôles et responsabilités .....	32
4.1. Structures gouvernementales et composition.....	32
4.1.1. Structure du CONASUR .....	32
4.1.2. Composition.....	33
4.2. Partenaires Financiers, Techniques, ONG, et points focaux.....	33
4.2.1 Partenaires.....	33
4.2.2. Points focaux sectoriels .....	35
4.3. Centre de Gestion de l'Information Humanitaire (CGIH).....	35
4.4. Equipe technique conjointe Suivi et Evaluation.....	35
4.5 Partenaires Techniques, financiers et ONG/ Coordination .....	37
5. Stratégies et processus d'interventions.....	41
5.1. Stratégies d'intervention.....	41
5.1.1 Mise en place de systèmes de surveillance et d'alerte précoce.....	41
5.1.2 Niveau minimum permanent de capacités d'interventions décentralisées.....	43
5.1.3 Mise à l'échelle des interventions.....	43
5.1.4 Standards techniques et éthiques .....	43
5.2. Processus d'intervention .....	44

5.2.1. Mécanismes d'interventions rapides .....	45
5.2.2. Mobilisation du comité de gestion de crise .....	45
5.2.3. Evaluation conjointe initiale des besoins .....	45
5.2.4. Activation des plans de réponse sectoriels (distributions immédiates, activités d'interventions) .....	46
5.2.5. Déploiement des ressources humaines .....	46
5.2.6. Mécanisme de gestion et d'échange d'information.....	49
5.2.7. Pré positionnement et décentralisation .....	50
5.2.8. Réhabilitation et reconstruction .....	50
5.2.9. Mobilisation des partenaires.....	51
5.2.10. Mobilisation des Ressources financières .....	51
5.2.11. Suivi/évaluation de la situation des interventions humanitaires .....	52
5.2.12. Stratégie de communication, plaidoyer .....	52
5.2.13. Questions transversales (genre, VIH /SIDA, environnement).....	53
6. Processus de mise à jour du plan et intégration au sein des programmes .....	54

## Sigles

<b>ABAC</b>	Association Burkinabé d'Action Communautaire
<b>ACCEDES</b>	Alliance Chrétienne pour la Coopération Economique et le Développement Social
<b>AEC</b>	Aide à l'Enfance Canada
<b>AGR</b>	Activités Génératrice de Revenus
<b>ASDRR</b>	Stratégie Régionale Africaine pour la Réduction des Risques
<b>BID</b>	Banque Islamique de Développement
<b>CDE</b>	Convention relative aux Droits de l'Enfant
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEDEF</b>	Convention sur l'Elimination de toutes formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
<b>CICR</b>	Comité International de la Croix-Rouge
<b>CILSS</b>	Comité Inter états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
<b>CONASUR</b>	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
<b>CORESUR</b>	Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
<b>COPROSUR</b>	Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
<b>CODESUR</b>	Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
<b>CVD</b>	Conseils Villageois de Développement
<b>CONAREF</b>	Commission Nationale pour les Réfugiés
<b>CNSA</b>	Conseil National de Sécurité Alimentaire
<b>CR/IASC/CT</b>	Inter Agency inter Comitee
<b>CRS</b>	Catholic Relief Services
<b>CREDO</b>	Christian Relief and Development Organization
<b>CSBE</b>	Conseil Supérieur des Burkinabés de l'Etranger
<b>CSLP</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>CSPS</b>	Centre de Santé et de Promotion Sociale
<b>DAMSE</b>	Direction d'Allocation des Moyens Spécifiques aux Ecoles
<b>DCF</b>	Direction de la Comptabilité et des Finances
<b>DEPC</b>	Direction des Etudes, de la Planification et du Contrôle
<b>DGPER</b>	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
<b>DGRE</b>	Direction Générale des Ressources en Eau
<b>DIH</b>	Droit International Humanitaire
<b>DLM</b>	Direction de la Lutte contre la Maladie
<b>DN</b>	Direction de la Nutrition
<b>DGPC</b>	Direction Générale de la Protection Civile
<b>DGR</b>	Direction Générale des Routes
<b>DGTTM</b>	Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes
<b>EBCVM</b>	Enquête Burkinabè sur les Conditions de Vie des Menages
<b>FAO</b>	Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FEWS NET</b>	Famine Early Warning System Network
<b>IEC/ CCC</b>	Information, Education, Communication/ Communication pour le Changement de Comportement
<b>IRA</b>	Infection Respiratoire Aiguë
<b>IST</b>	Infection Sexuellement Transmissible
<b>EDS</b>	Enquête Démographique et de Santé
<b>INSD</b>	Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>MAH</b>	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
<b>MASSN</b>	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
<b>MEDD</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>MICS</b>	Enquêtes à Indicateurs Multiples
<b>MMR</b>	Maternité à Moindre Risque
<b>MRA</b>	Ministère des Ressources Animales
<b>MS</b>	Ministère de la Santé
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
<b>OCADES</b>	Organisation Catholique pour le Développement Economique et Social
<b>OCHA</b>	Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires
<b>ODE</b>	Organisation de Développement des Eglises Evangéliques
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PANA</b>	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
<b>PNDS</b>	Programme National de Développement Sanitaire
<b>PASISA</b>	Plan d'Action du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
<b>PNAS</b>	Politique Nationale d'Action Sociale
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
<b>SAP</b>	Système d'Alerte Précoce
<b>SCADD</b>	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
<b>SIPC</b>	Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes

<b>SNI</b>	Stock National d'Intervention
<b>SNU</b>	Système des Nations Unies
<b>SONAGESS</b>	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
<b>SP/CPASA</b>	Secrétariat Permanent des Politiques Sectorielles Agricoles
<b>SPONG</b>	Secrétariat Permanent des ONG
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>UNDAC</b>	United Nation Disaster Assessment and Coordination
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>UN habitat</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Habitat
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>VIH/SIDA</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome de l'immuno-Déficience Acquise
<b>WANEP</b>	West Africa Network for Peace Building

## Définition des concepts

### **Alerte précoce**

Procédure spécifique permettant de déceler très tôt tout écart à la fréquence usuelle observée des phénomènes. La communication d'informations fiables et à temps par le biais d'institutions bien identifiées, qui permet aux personnes exposées à un aléa de prendre des dispositions idoines pour éviter ou réduire le risque et se préparer en conséquence pour une réponse efficace.

### **Capacités**

On entend par "capacités" les moyens dont disposent les personnes, les ménages et les communautés pour faire face à une menace ou résister à l'impact d'un danger (Projet Sphère).

### **Catastrophe**

Les catastrophes sont des résultantes de périls qui surviennent dans un contexte de vulnérabilité, de telle sorte que l'organisation économique et sociale des collectivités vulnérables est atteinte au point de compromettre leur survie. Une catastrophe est essentiellement un phénomène, qui interrompt le fonctionnement des organisations et des pratiques communautaires.

### **Changement climatique**

La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) définit le changement climatique comme « un changement de climat qui est attribué directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui est, en plus de la variabilité naturelle du climat, observé sur des périodes comparables ».

### **Crise humanitaire**

Expression employée par les agences humanitaires (HCR, Croix Rouge). C'est une situation dans laquelle on observe des dommages importants, des pertes en vies humaines ou un grand nombre de blessés suite à une catastrophe ou à un conflit armé (capacité de la population dépassée).

### **Gestion des catastrophes**

La gestion des catastrophes fait référence à une série d'activités destinées à maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence et à créer des conditions d'ensemble permettant aux personnes en danger de ne pas être victimes des conséquences d'une catastrophe ou de pouvoir s'en rétablir.<sup>1</sup>

### **Péril**

Un péril est un événement naturel, ou d'origine humaine, qui a le potentiel de déclencher une catastrophe. Exemples : séisme, glissement de terrain, crues, éruptions volcaniques, tsunامي, sécheresse, effondrement économique et guerre. De l'événement naturel, ne résulte pas forcément une catastrophe (Projet Sphère).

### **Préparation aux catastrophes**

C'est le fait pour une société d'être prête à, et capable de :

- a) prévoir et prendre des mesures avant qu'une menace imminente ne frappe,
- b) répondre à une catastrophe et faire face à ses effets en organisant et en fournissant une aide, de manière efficace et en temps utile.

Se préparer aux catastrophes signifie « être disposé » à les prévenir, en atténuer les effets, intervenir et y remédier lorsqu'elles se produisent. Ainsi, peuvent se préparer aussi bien les victimes potentielles que des organismes extérieurs d'appui à tout échelon, du niveau local au niveau international. A ce titre, la préparation aux catastrophes est une stratégie essentielle de développement.

Elle comprend par exemple avant la catastrophe, la formulation de plans d'urgence viables, le développement de systèmes d'alerte précoce, la mise à jour permanente des risques existants, des ressources et capacités disponibles et la formation du personnel. Après la survenue du désastre, elle implique une évaluation des dommages et des besoins afin de répondre de manière réaliste et pratique.

### **Prévention**

La prévention des désastres est un terme qui implique des actions et mesures mises en œuvre avant une catastrophe afin d'en réduire ses effets au niveau national ou local. Comprise dans ce sens, la prévention englobe des actions qui sont souvent considérées comme faisant partie de la phase de préparation à un désastre. Cependant, afin de planifier la gestion des catastrophes, la distinction est souvent faite entre prévention et préparation.

<sup>1</sup> (Disaster preparedness training manual, Philippine National Red Cross), 2007

La prévention fait référence à des mesures de réduction des risques à long terme destinées à minimiser les effets d'un désastre en réduisant soit l'intensité du risque soit les vulnérabilités qui, sans cela seraient révélées lors d'une catastrophe. Par exemple, pour prévenir une sécheresse, on peut mettre en œuvre des activités de régénération et de protection de l'environnement, tandis que le risque d'inondation peut être minimisé par le renforcement de certains barrages.

### **Résilience**

La capacité d'un système, une communauté ou une société exposée aux risques de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et de ses fonctions de base.

### **Risque**

C'est la probabilité / vraisemblance qu'une catastrophe se produise, que l'on cherche à cerner à l'aide d'une analyse de risque (Projet Sphère).

### **Vulnérabilité**

La vulnérabilité humaine est le degré auquel les personnes risquent d'être exposées à un préjudice, des dommages, des souffrances et la mort. Ce risque est fonction des conditions physiques, économiques, sociales, politiques, techniques, idéologiques, culturelles, éducatives, écologiques et institutionnelles qui caractérisent le contexte de ces personnes.

La vulnérabilité est liée aux capacités dont dispose une personne ou une communauté pour faire face à des menaces déterminées, à un certain point dans le temps. (Projet Sphère).

## Résumé exécutif

Objectifs du plan/ Contenu du plan / Décentralisation du plan	Risques potentiels 24 mois prochains	Secteurs	Acteurs (chefs de file sectoriels) Partenaires (points focaux sectoriels)		Etapes	Activités
<p><i>Le plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes a pour objectifs de :</i> i) clarifier les relations/responsabilités entre les différents services techniques de l'Etat et les partenaires humanitaires ; ii) faciliter la coordination des actions et de permettre une mise en cohérence des plans sectoriels ; iii) Identifier et diminuer les risques les plus probables ; iv) offrir un cadre général de planification conjointe couvrant les risques d'urgence ; v) Intégrer le processus de préparation et de réponse aux urgences dans les plans et programmes nationaux de développement ; vi) réduire les délais d'intervention et le nombre de perte en vies humaines.</p> <p><i>Du plan de contingence nationale découleront des plans de contingence régionaux qui devront être en cohérence avec le plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes. Les régions ayant les mêmes spécificités peuvent élaborer des plans prioritaires communs.</i></p> <p><i>Toutes les régions devront être en mesure de secourir 500 personnes quelque soit le type de catastrophe, au delà de 500 personnes les structures nationales prendront le relais</i></p> <p><b>Durée du plan : 24 mois</b></p>	Mouvements de populations – Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur du pays	Santé	Mini Santé (DLM)	OMS	<p><b>Avant la catastrophe ou pré-urgence</b> Prévention et réduction des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-organisation en structures opérationnelles et d'intervention rapide.</li> <li>-Préparation aussi bien des outils que des matériels d'intervention pour secourir les victimes en cas de catastrophe.</li> <li>-Alerte précoce</li> <li>-Formation des acteurs - Sensibilisation des populations</li> </ul> <p><b>Pendant la catastrophe, ou situation d'urgence</b>, au cours de laquelle il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-identifier la catastrophe,</li> <li>-sauver les victimes (premiers secours),</li> <li>-recenser les dégâts,</li> <li>-informer les autorités,</li> <li>-organiser et assurer les secours</li> </ul> <p><b>Après la catastrophe ou situation de post-crise</b> qui correspond à la phase de réhabilitation/ reconstruction / relèvement et dont le but est le rétablissement des conditions normales de vie en les améliorant si possible.</p> <p><i>(Ces trois (03) étapes sont complémentaires et doivent être en relation avec les plans, programmes et projets de développement).</i></p>	<p><b>Activités préparatoires</b> (Identification, Renforcement des capacités de la communauté et des intervenants, formation à la gestion des risques, santé et premiers secours, documents pratiques).</p> <p><b>Microprojets</b> (Plans de prévention et de préparation sectoriels systèmes d'alerte, Plans et activités communautaires, évacuation, Matériels et kits, Supports de visibilité).</p> <p><b>Pré positionnements et kits d'urgence, cartographie, SAP, sensibilisation, simulation</b></p> <p><b>Evaluation rapide de la situation, secours d'urgence</b></p> <p><b>Réhabilitation /reconstruction</b></p>
	Crises épidémiques (méningite, choléra, grippe A(H1N1))	Nutrition	Mini Santé (Dir. Nutrition)	UNICEF		
	Insécurité alimentaire avec un accroissement de la prévalence de la malnutrition, Invasions acridiennes	Sécurité alimentaire	MAH (SE/CNSA)	PAM/FAO		
		Education	MENA (DAMSE)	UNICEF		
		Abris /matériel de survie	MASSN DEP	UNHCR CR - BF		
		Construction et aménagement des sites	Ministère Habitat et Urbanisme	Croix-Rouge UN-Habitat		
	Catastrophes naturelles (inondations, feux de brousse/incendies, sécheresse)	Protection	MAECR CONAREF	UNICEF		
		Eau/hygiène assainissement	MAH (DGRE)	UNICEF		
		Prévisions météorologiques et hydrologiques	Mini Transport (DGTTM) Direction meteo	CILSS		
		Télécommunication	Ministère des Transports, des Postes et de l'Economie Numérique (ARCE)	UNICEF/ PAM		
	Logistique et transport	Ministère des Transports, des Postes et de l'Economie Numérique (ARCE)	UNICEF/PAM			
	Premiers secours et sauvetage	MATDS (DGPC)	OMS Croix-Rouge			
	Coordination /gestion centres d'accueil et sécurité des populations /acteurs	MATDS (DGSI)	UNHCR Croix-Rouge Burkinabè			

## 1. Introduction

Le Burkina Faso est un pays continental soumis à des catastrophes naturelles et à des crises humanitaires de plus en plus récurrentes. Ces dix (10) dernières années le pays a enregistré les principales catastrophes naturelles et crises humanitaires suivantes : les sécheresses, les inondations, les épidémies de méningite, la grippe aviaire, les conflits agriculteurs-éleveurs, les conflits inter communautaires, les mouvements massifs de population, etc.

Face aux conséquences humanitaires de ces calamités en termes de pertes en vies humaines et de dégâts matériels, le Gouvernement a mis en place un dispositif de gestion des urgences en créant le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) doté d'un Secrétariat Permanent. Il a pour mandat principal d'atténuer les effets des catastrophes sur les populations.

Des expériences antérieures dans la gestion des catastrophes qui ont jalonné l'histoire du Burkina Faso au cours de ces dernières décennies, la principale leçon tirée, réside dans les difficultés liées à la lenteur de la réponse, la faible mobilisation des ressources, auxquelles s'ajoute la faiblesse des mécanismes de coordination dans la gestion des catastrophes. Ce qui a amené la première session ordinaire du CONASUR, tenue les 21 et 22 février 2008 à Ouagadougou, à recommander l'élaboration diligente **d'un Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes**, dont le but principal est de permettre au pays de disposer d'un outil de référence en la matière.

Le plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes a pour objectifs de :

- clarifier les relations/responsabilités entre les différents services techniques de l'Etat et les partenaires humanitaires ;
- faciliter la coordination des actions et permettre une mise en cohérence des plans sectoriels ;
- identifier et diminuer les risques les plus probables ;
- offrir un cadre général de planification conjointe couvrant les risques d'urgence ;
- intégrer le processus de prévention, de préparation et de réponse aux urgences dans les plans et programmes nationaux de développement ;
- réduire les délais d'intervention et le nombre de pertes en vies humaines.

Dans la gestion des catastrophes, on distingue trois (03) étapes d'égale importance :

- **avant** la catastrophe : cette étape consiste en l'organisation des structures opérationnelles et d'intervention rapide. Cela induit un minimum de préparation aussi bien des outils que des matériels d'intervention pour secourir les victimes. D'où l'importance de l'information précoce qui permet de bonnes prévisions pour une intervention efficace. La formation des acteurs est très importante au cours de cette phase.
- **pendant** la catastrophe, ou situation d'urgence, ou de crise : au cours de cette étape, il faut identifier la catastrophe, sauver les victimes, recenser les dégâts, informer les autorités, organiser les secours et transporter les premiers secours sur les lieux.
- **après** la catastrophe ou situation de post-crise ou post catastrophe : cette étape correspond à la phase de réhabilitation/ reconstruction/relèvement dont le but est le rétablissement des conditions normales de vie en les améliorant si possible.

Ces trois (03) étapes sont complémentaires et doivent être en relation avec les plans, programmes et projets de développement.

Le CONASUR est la structure nationale de coordination et de gestion des catastrophes au Burkina Faso. Il est déconcentré jusqu'au niveau départemental. Les actions de prévention et de gestion des catastrophes au niveau villageois sont assurées par les Conseils Villageois de Développement (CVD).

Le **Plan National Multirisque de Préparation et de Réponse aux Catastrophes** sera décliné au niveau régional voire provincial.

## 2. Description du contexte et analyse des risques de catastrophes naturelles et de crises humanitaires

### 2.1 Contexte légal

L'adhésion et la ratification de certains textes internationaux et l'adoption de certains textes fondamentaux (tel que la Constitution) ou réglementaires au plan national, font obligation à l'Etat burkinabé, d'assister et de protéger les populations en détresse ou en situation difficile du fait des catastrophes naturelles et des crises humanitaires. Un des documents cadres dont s'inspire fortement le plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes du Burkina Faso est le Cadre d'Action de Hyōgo (conférence mondiale sur la prévention des catastrophes) qui répond aux priorités suivantes :

- veiller à ce que la réduction des risques soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités, un cadre institutionnel solide ;
- mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe ; renforcer les systèmes d'alerte rapide ;
- utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux ;
- réduire les facteurs de risques sous-jacents ;
- renforcer la préparation aux catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du cadre légal applicable au Burkina Faso.

No.	Outils juridiques du Burkina Faso et du Droit International Humanitaire	Statut/date/références
01	Constitution du Burkina Faso.	Adoptée par référendum le 2 juin 1991 (promulguée par kiti an VIII 330 du 11 juin 1991, J.O.BF. du 13 juin 1991, p. 794) <sup>2</sup> . Révisée par la loi 2-97 ADP du 27 janvier 1997 (promulguée par décret 97-63 du 14 février 1997, J.O.BF. du 19 février 1997, p. 2), la loi 3-2000 AN du 11 avril 2000 (promulguée par décret 2000-151 du 25 avril 2000, J.O.BF. du 4 mai 2000, p. 3626), et par la loi 1-2002 AN du 22 janvier 2002 (promulguée par décret 2002-38 du 5 février 2002, J.O.BF. du 7 février 2002, p. 209). Révisée par la loi n°023-2012/AN portant révision de la Constitution adoptée par l'AN le 18 mai 2012.
02	Décret portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)	N° 2009-601/ PRES/ PM/ MASSN/MEF/MATD du 06.08.09
03	Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant Assemblée générale des Nations Unies / résolution 44/25 du 20 novembre 1989	Ratifié 31 août 1991, Kiti n° AN VII-383 du 23 juil. 1990 (J.O. BF. N° 35, p. 909 du 30 août 1990)
04	Convention du Mouvement de la Croix Rouge de Genève du 12 août 1949	Adhésion du Burkina Faso le 20 décembre 1961
05	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), New York, le 18 /12/1979	Adhésion du Burkina Faso, le 14 octobre 1987
06	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants Assemblée générale des Nations Unies / résolution 36/46 du 10 décembre 1984	Adhésion du Burkina Faso le 4 janvier 1999
07	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant 26 <sup>ème</sup> Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de l'OUA/ Addis Abéba/Juillet 1990.	Ratifiée par le Burkina Faso le 27 août 1992.
08	Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique. 10 sept. 1969 Addis-Abeba	19 mars 1974 D. n°74- 72 du 19 mars 1974 (J.O.RHV. n°19, p. 280 du 2 mai 1974)
09	Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (C.I.C.R.) 2 août 1949 Genève	<b>7 nov. 1961 (a)</b> D. n°61-551 du 20 déc. 1961 (J.O.RHV. n°52, P. 1122 du 30 déc. 1961)
10	Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (protocole I) (C.I.C.R.) 8 juin 1977 Genève	<b>20 oct. 1987</b> , D. n°81-414 du 7 sept. 1981 (J.O.RHV. n°37 spéc ial, P.33*, du 7 sept. 1981)
11	Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (protocole II) (C.I.C.R.) 8 juin 1977 Genève	<b>20 oct. 1987</b> , D. n°81-414 du 7 sept. 1981 (J.O.RHV. n°37 spéc ial, P.33 du 7 sept. 1981)
12	Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide 9 déc. 1948 New York	<b>septe. 1965 (a)</b> D. n°62-469 du 31 oct. 1962 (J.O.RHV. n°44, P. 1192, du 3 nov. 1962)
13	Politique Nationale de Protection Civile	Décret n°2010-565/PRES/PM/MATD du 21 sept 2010
14	Plans ORSEC	Décret n°2010-567/PRES/PM/MATD du 21 sept 2010
15	Décret portant adoption du plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes et crises humanitaires	Décret n°2009-948/PRES/PM/MASSN du 31 décembre 2009
16	Statut de la cour pénale internationale 17 juillet 1998 Rome	D. n°2003-675 du 31 déc. 2003 (J.O.BF. n°3 du 15 janvier 2002)

<sup>2</sup> Le texte de la constitution a été publié à la suite de la zatu an VIII 17 du 5 février 1991 qui l'a approuvé (J.O.BF. du 14 février 1991, p. 139).

## 2.2 Contexte socio-économique

Situé au cœur de l'Afrique occidentale, le Burkina Faso a une population estimée à 16 779 200<sup>3</sup> personnes avec un taux de croissance de 3.1% l'an. Le taux brut de natalité est de 45,8% et celui de la mortalité est de 11,4%. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 58 ans.

Le pays connaît également d'importants mouvements de populations aussi bien internes qu'externes. Les migrations internes sont un facteur de dégradation accélérée des milieux écologiques encore disponibles. Ce qui contribue à créer un déséquilibre croissant entre les ressources naturelles disponibles et la pression démographique, compromettant ainsi dangereusement l'avenir des générations futures.

Malgré des conditions climatiques défavorables, l'économie du Burkina Faso repose essentiellement sur le secteur primaire (agriculture et élevage) qui occupe 80% de la population active. En effet, ce secteur procure l'essentiel des produits d'exportation dont près de 90% sont d'origine agricole.

En dépit du recul de l'incidence de la pauvreté qui passe de 46,4% en 2003 à 40,8% en 2006 selon les simulations du PAMS (simulateur macroéconomique et d'analyse de la pauvreté), la pauvreté demeure une préoccupation nationale. Cela se traduit par des remous et tensions sociales récurrents. Des études soutiennent que la pauvreté a un visage féminin et concerne plus les zones rurales. Cette pauvreté est exacerbée par la survenue fréquente de diverses calamités dans les zones rurales déjà éprouvées.

## 2.3 Contexte de partenariat

Dans le cadre de ses interventions d'urgence, le gouvernement du Burkina Faso à travers le CONASUR entretient des relations de partenariat avec des structures et des organismes nationaux et internationaux.

C'est ainsi que le CONASUR bénéficie de l'appui de différents partenaires au développement (Société civile, ONG, Mouvement de la Croix-Rouge, partenaires bilatéraux et multilatéraux). Les différents départements ministériels contribuent, chacun selon son domaine de compétence, à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et des crises humanitaires sur les populations.

On note en plus des manifestations de la solidarité nationale à travers l'implication de certaines Sociétés d'Etat, des sociétés privées et des particuliers à la réduction des effets de catastrophes sur les populations.

Les partenaires d'intervention lors des catastrophes naturelles et des crises humanitaires sont essentiellement :

### ✓ **Les structures étatiques**

Le SP/CONASUR constitue avec la société nationale de gestion des stocks de sécurité (SONAGESS), la direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER), les structures spécialisées du Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA). Ces structures travaillent de façon synergique et chacune selon son domaine de compétence pour l'atteinte des objectifs de la sécurité alimentaire au Burkina Faso.

Le Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger (CSBE), la Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF) et la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) travaillent en collaboration avec le SP/CONASUR, en vue de la gestion idoine des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso.

### ✓ **Le Système des Nations Unies**

Le CONASUR est accompagné dans ses interventions par plusieurs agences et entités du Système des Nations Unies. En cas de nécessité, ces institutions font recours à leur bureau régional ou leur siège respectif.

### ✓ **Les représentations diplomatiques**

Le Burkina Faso bénéficie de l'appui de nombreux pays amis dans ses efforts de lutte contre les effets des catastrophes qui affectent les populations. Interviennent régulièrement en faveur des populations sinistrées, les Ambassades du Canada, du Maroc, de la Libye, de l'Inde, de l'Egypte, de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, des Etats-Unis, de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Italie, de la Norvège, du Danemark, de l'Union Européenne, etc.

Des organisations internationales et interafricaines comme la Banque Mondiale, la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), le Mouvement de la Croix-Rouge, L'UEMOA, la CEDEAO, l'Union Africaine (UA) participent aux efforts du Gouvernement dans l'assistance et la prise en charge des populations victimes de catastrophes.

L'ONG internationale Famine Early Warning System Network intervient dans le domaine de l'alerte précoce et la sécurité alimentaire. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), appuie également le CONASUR lors des mouvements de populations (rapatriements de populations).

<sup>3</sup> Projections démographiques 2007-2050, Octobre 2009 ; INSD

<sup>4</sup> PNAS, p 7, MASSN

## ✓ Les organisations de la société civile du Burkina Faso

De nombreuses associations et ONG accompagnent l'Etat dans la mise en œuvre de ses actions en faveur des populations touchées par les catastrophes entre autres: Le TOCSIN, l'Association Wouol, l'association de femmes rapatriées de Côte d'Ivoire, l'Association burkinabé d'action communautaire, l'Association Aide au Yatenga, Africare, Medicos del Mundi, Médecins sans Frontières, OCADES, ODE, ACCEDES, CRS CATHWEL, INTERMON OXFAM, Terre des Hommes Lausanne, AEC, AGED, Diakona, MORIJA.

### 2.4 Contexte programmatique

Considérant qu'une catastrophe peut remettre en cause le processus de développement et annihiler des années d'efforts, faisant parfois régresser les populations à des niveaux de pauvreté inférieurs, la première session ordinaire du CONASUR a recommandé la prise en compte dans la SCADD (Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable) de la dimension prévention et gestion des catastrophes comme axe prioritaire.

Des mécanismes de préparation et de réponses aux urgences existent au niveau de certains départements ministériels. En effet, la dimension prévention et gestion des urgences est prise en compte dans la Politique nationale d'action sociale, dans le plan de prévention et de riposte aux épidémies (méningite, choléra, fièvre jaune) du Ministère de la santé et le plan de prévention et de riposte à une éventuelle épizootie (grippe aviaire) du Ministère des ressources animales.

La prévention et la gestion des urgences se traduisent actuellement par des actions de formation, sensibilisation, de pré-positionnement de certains articles de première nécessité dans les zones à risque et d'alertes rapides.

Cependant, en dehors de ces initiatives ponctuelles, il n'existe pas de stratégies ou de programmes intégrés pour la gestion des urgences humanitaires couvrant les aspects de réduction des risques, de prévention, de préparation et de réponse aux urgences.

Le plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires donne des orientations en matière de préparation et de réponses aux urgences selon les secteurs. C'est un plan qui est coordonné par la structure gouvernementale en charge de la gestion des catastrophes naturelles et des crises humanitaires à savoir le CONASUR et soutenu par les PTF.

### 2.5 Contexte humanitaire

#### Historique des urgences humanitaires

Le tableau ci-dessous fait le récapitulatif des différentes crises humanitaires survenues dans le pays de 1908 à nos jours.

N°	Situations d'urgence	Date	Conséquences humanitaires (# personnes affectées...)					
1	Ravages successifs des criquets pèlerins (famine)	1908, 1948	50 000 morts					
		1921	Durée + de 7 ans					
2	Sécheresse	1970 à 1973	5 à 20% déficit pluviométrique par rapport à la normale					
		1983-1984	Pertes en vies humaines, bétail décimé (10 à 20% de bovins), Fortes migrations de population, baisse importante du niveau des cours d'eau, déficit céréalier important dans certaines provinces					
		1991-1992						
		1997-1998						
		2003-2004						
3	Ennemis de culture (acridiens, pucerons, cantharides, chenilles; borers, oiseaux granivores, striga)	Août 1986, Déc. 1988, Janv. 1989, Sept 1991, Mai 1990, Janv-déc 1992 Mai 1993	Pertes importantes de récoltes Destruction feuilles des arbres Baisse de rendement des cultures					
		4		Maladies des plantes (mildiou, charbon)	Sept-déc 2004			
					5	Inondations	1988	16 provinces touchées, 142 villages, besoins d'intervention estimés à 150 000 US\$ 14900 victimes, 975 habitations détruites, greniers à grain détruits, vaste superficie de champs dévastée, cheptel, volaille, et biens divers emportés
							1992	9 provinces, 64 localités sinistrées, 21 400 victimes, 3400 maisons détruites, 17 barrages ou retenue d'eau détruits ; endommagé, 3000 ha de cultures détruites, pertes de cheptel, volaille... dégâts estimés à 2 497 600 US\$
							1994	Inondation dans 20 provinces, 68000 victimes, 106560 ha de cultures détruites, 22 barrages et retenues d'eau endommagés. dégâts estimés 1 142 570 US\$
2006	11 464 sinistrés dans les Régions du Sahel, du Nord du Centre nord, de la Boucle du Mouhoun, du Sud ouest ; du Centre sud et des Hauts Bassins							
2007	13 régions touchées, 146 202 personnes victimes, 83 morts, 74 blessés, 26 833 maisons détruites, + de 2072 greniers détruits, 22 bovins, 559 petits ruminants, volailles + de 19 437.							
2008	14 provinces touchées, 24 676 sinistrés, 5 décès, 54 blessés							
2009	A Ouagadougou et dans les autres villes 180 386 personnes affectées, 41 décès, 62 blessés, 33 172 maisons détruites.							
2010	173 276 Personnes touchées							

		2011	8 851 Personnes touchées
		2012	73 722 personnes touchées
6	mouvements de populations	1999	40 000 retournés de la Côte d'Ivoire (Tabou)
		2002	600 personnes rentrées de la Libye
		2002/2003	365 979 retournés de la Côte d'Ivoire
		2012	164 personnes « rapatriées » de la Libye, Suisse et Guinée Equatoriale
		2009	323 Personnes victimes
7	conflits	2010	160 Personnes victimes
		2011	102 Personnes victimes
		2012	3 341 personnes victimes
		2012	40 000 réfugiés maliens au Burkina
8	Réfugiés	2012	40 000 réfugiés maliens au Burkina
9	Epidémie de méningite	1996	4 060 décès
10	Invasion acridienne	1995/1996	157 000 ha infestés
		2004	30 000 ha infestés
11	Feux de brousse	annuel	20% du couvert végétal dévasté. Destruction de la flore et de la faune. Récoltes décimées 55 000 km2 de brousses ravagés
12	Dégâts d'éléphants	1993	Destruction de 12 820 ha de cultures Pertes de 224 tonnes de produits agricoles dans 7 provinces: 65 595 us \$
13	Grippe aviaire	2005/2006	Secteur 30 OUAGA 2 octobre 110 Poules pondeuses abattues ; Bobo-Dosso 15-06 7005 Poules 294 Pigeons 1 corbeau 1 dindon 14 canards Tenado 391 poules, 104 pintades 28 pigeons Ouaga 166 poules 3 pintades 15 pigeons 6 colombes 5 canards Ouaga 1059 poules 1 pintade 144 pigeons 6 colombes 1 dindon, 45 canards

## 2.6 Indicateurs de la situation humanitaire de base et la capacité de résilience des populations

### 2.6.1 Indicateurs de la situation humanitaire de base

Les indicateurs suivants ont été identifiés pour donner un aperçu des normes en période de pré-crise.

Ils permettront de mesurer l'impact d'une crise spécifique sur la population et contribuent à l'appréciation de la réponse humanitaire.

Indicateurs de situation de base (pré - crise)	Mesure/valeur actuelle	Sources
<b>Santé et VIH SIDA</b>		
Taux de couverture vaccination rougeole	99%	DGISS 2010
Taux de prévalence de la malaria	(33,91%) <sup>5</sup>	DGISS 2010
Proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant de diarrhée et bénéficiant d'une réhydratation orale et d'une alimentation en continu, 2006-2010	42%	<a href="http://www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html">www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html</a> consulté le 20/12/2012
Proportion des enfants de moins de 5 ans présumés atteints d'une pneumonie et ayant consulté un agent de santé qualifié, 2006-2010	39%	<a href="http://www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html">www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html</a> consulté le 20/12/2012
Taux anémique des femmes	49% %	MICS 2010
Taux anémique enfants moins de 5 ans	88%	MICS 2010
bébés protégés contre le tétanos dès la naissance	94,8%	DGISS 2009
Taux des postes de soins publics qui sont fonctionnels	100 %	DLM
Femmes en âge de procréer	(82,87%) <sup>6</sup>	DGISS 2010
Prévalence VIH	1,0% au niveau global, 1,2% chez les femmes en 2010	Rapport d'activités sur la riposte au sida du Burkina Faso 2012 (GARP 2012)
Prévention chez les jeunes (15-24 ans), Connaissance d'ensemble du VIH (%), 2005-2010, femmes	19%	<a href="http://www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html">www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html</a> consulté le 20/12/2012
Prévention chez les jeunes (15-24 ans), Utilisation d'un préservatif lors des dernières relations sexuelles à risque (%), 2005-2010, femmes	64%	<a href="http://www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html">www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html</a> consulté le 20/12/2012
Temps moyen requis par les populations pour accéder à un Centre de santé (rayon moyen en CSPS)	7,34 Km	DGISS2010
<b>Nutrition</b>		
Enfants avec faible poids à la naissance	9,7%	DGISS2010
Malnutrition globale enfants de moins de 5ans	6,6% -	DGISS2010
Malnutrition aigue modérée Enfants de moins de cinq ans	5,7%	DGISS2010
Malnutrition aigue sévère enfants de moins de 5ans	1%	DGISS2010

<sup>5</sup> 5 334 420 / 15 730 977

<sup>6</sup> 3 682 536/4 443 832

<b>Eau, Hygiène et Assainissement</b>		
Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée	79%	Banque Mondiale 2010
<b>Education</b>		
Taux brut de scolarisation dans le primaire	74,8%	Annuaire statistique de l'éducation de base 2009-2010
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire	TBS Garçons 78,30 Filles 71,20	Annuaire statistique de l'éducation de base 2009-2010
Taux d'achèvement du primaire	45,9	Annuaire statistique de l'éducation de base 2009-2010
Indice de parité des sexes au primaire	0,86%	Annuaire statistique de l'éducation de base 2009-2010
Indice de parité des sexes au secondaire EDS 2003, INSD	0,73%	Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2009-2010
<b>Protection</b>		
Enregistrement des naissances	64%	<a href="http://www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html">www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html</a> consulté le 20/12/2012
Proportion du travail des enfants	38%	<a href="http://www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html">www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html</a> consulté le 20/12/2012
Taux du mariage précoce (moins de 15 ans)	5%	<a href="http://www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html">www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html</a> consulté le 20/12/2012
Proportion de mutilations génitales	76%	EDS 2010
<b>Aide alimentaire</b>		
Besoins calorifiques alimentaires journaliers	2283 kcal	EBCVM
Proportion de la population en dessous du niveau minimum d'apport calorique	32,8%	Rapport suivi des OMD 2010
Taux d'accroissement de la production agricole de : 2010 à 2011 : 5 dernières années	16,61% 5,09%	SP/CPSA
Taux de couverture céréalière : 17 provinces : 13 provinces : 15 provinces :	108% campagne 2007/2008 Moins de 90% 90 à 120% Plus de 120%	DGPER/MAH
<b>Abris / articles de premiers secours</b>		
Nombre de personnes ayant quitté de force leur logement et vivant dans des abris temporaires. Nombre de maisons écroulées	7 744	(Bilan inondation 2012 SP/CONASUR)
<b>Personnes Déplacées internes ou réfugiées</b>		
Nombre de réfugiés	40 000 personnes	SP/CONASUR
Nombre de déplacés internes	2291 personnes	
Nombre actuel de rapatriés de la Libye et de la Guinée	164	(SP/CONASUR 2012)
<b>Sécurité des populations et des acteurs humanitaires</b>		
Nombre de personnes ayant été directement affectées par des incidents sécuritaires en 2007	29	SP/CONASUR
Présence des Sapeurs pompiers dans les zones à plus haut risque	Non	DGR
Présence des secouristes de la Croix Rouge Nationale dans les zones à plus haut risque	Oui	Croix Rouge
Enclavement des zones à risque – accès physique difficile (logistique)	Non pendant l'hivernage	DGR
Présence de dispositifs de sécurité spéciale le long des axes routiers jugés dangereux	Oui, mais insuffisant	Ministère des Infrastructures
Nombre de convention de partenariat avec la communauté internationale en matière de protection civile	3 Convention de Genève 1951 et Convention de l'OUA de 1967 Niveau National - Zatu 028	Direction Générale de la Protection Civile
Nombre de personnes formées aux techniques de gestion des personnes déplacées lors des catastrophes et situation d'urgence en 2008	05 personnes	Conseil régional de Sécurité
Conflits intercommunautaires (cohabitation - partage des terres, dispute de frontières entre localités)	3 761 au Gourma, Kadiogo, Lorum, Mouhoun, Nahouri, Poni et Zoundwéogo en 2012	SP/CONASUR
Nombre de personnes formées en prévention et gestion des catastrophes et situation d'urgence : 2008 à 2012	987	SP/CONASUR

## **2.6.2 La capacité de résilience des populations**

Il faut reconnaître les vulnérabilités et les capacités des personnes affectées par une catastrophe pour développer des stratégies d'adaptation. Le niveau de vulnérabilité varie en fonction du sexe, de l'âge, du handicap, du statut sérologique, etc.

Les personnes ne doivent pas être perçues comme des victimes et doivent acquérir des compétences et des

capacités qui leur permettent de réagir en cas de catastrophe.

En vue d'atténuer les effets des catastrophes naturelles et les crises humanitaires, les populations affectées doivent développer des comportements d'adaptation.

Lors de la survenue d'une catastrophe naturelle, la solidarité communautaire a toujours prévalu. Elle a assuré l'aide d'urgence et les premiers secours aux plus vulnérables. Il convient donc dans le cadre du présent plan de préparation et de réponse de la renforcer, de la systématiser.

Pour éviter le pire à l'avenir, il est essentiel de comprendre comment les communautés fonctionnent pour qu'elles soient moins exposées aux risques et qu'elles puissent les surmonter.

Les communautés doivent être parties prenantes dans la préparation aux urgences et associées aux différentes activités sectorielles: santé, eau et assainissement, nutrition, sécurité alimentaire, éducation, information et communication, accueil des réfugiés et déplacés.

Les activités du plan national de préparation et de réponse aux catastrophes doivent être entreprises avec la population, les projets adaptés aux priorités de la population. Ces projets doivent renforcer la communauté en créant des liens entre les gens et en les encourageant à s'entraider.

Les autorités locales (autorités coutumières et religieuses, autorités administratives déconcentrées et décentralisées) et nationales peuvent jouer un rôle plus actif pour soutenir leurs citoyens.

Les efforts conjugués de l'ensemble de ces acteurs contribueront à accroître la capacité de résilience des populations.

### 3. Analyse des risques de catastrophes naturelles et de crises humanitaires

#### 3.1 Identification des situations d'urgence potentielles et des mesures de réduction de risques

Identification des situations d'urgence potentielles	Causes	Mesures de contrôle et de réduction des risques en place	Appréciation du degré de fonctionnalité actuelle	Programmes/Structures au travers desquels les mesures de contrôle sont intégrées
<b>Catastrophes naturelles</b>				
<b>Inondations</b>	<b>En zones urbaines</b>			
	Non respect des schémas d'aménagement urbain ( <b>Etat et population</b> )	- <b>Existence de structures de contrôle</b> - <b>Existence de</b> schémas d'aménagement du territoire -Sensibilisation	<b>Très faible</b>	<b>Ministère de l'habitat et Ur (DGUTF)</b> <b>MATDS (DGCT, Direction de la Propreté, etc.</b> <b>MID (DGOA)</b>
	Insuffisance ou absence d'assainissement pluvial	-Curage des réseaux d'assainissement existants et densification du réseau, <b>sensibilisation des populations</b>	Faible	Programme de développement communal
	Occupation des zones à risque consécutive à la pression démographique et à la mal gouvernance	Sensibilisation des populations et éloignement des zones à risque <b>Contrôle de l'Etat</b> <b>Identification et délimitation des zones à risque</b>	Faible	Programme de développement communal
	Fortes précipitations	<b>Existence d'un système de surveillance et prévision des phénomènes hydrométéorologiques extrêmes</b>	<b>Faible</b>	<b>Programme de veille météorologique mondiale</b>
	<b>Faible entretien des ouvrages de retenues d'eau</b>	<b>Stabilisation des berges des barrages et ouvrages hydrauliques, drainage des eaux pluviales.</b>	<b>Faible</b>	<b>Programmes du Génie Rural</b> <b>AGTER</b>
	<b>En zone rurale</b>			
	Déforestation et désertification	-Dispositif ministère de l'environnement et du Développement Durable -Adoption et application des nouvelles techniques culturelles et de reforestation	Moyen	Programmes de développement rural et engagements nationaux Nouveau programme du MEDD Programmes du Liptako Gourma, 6 S, groupement Naam et SOS Sahel
	Fortes précipitations	<b>Existence du système de surveillance et prévision des phénomènes hydrométéorologiques extrêmes</b>	<b>Faible</b>	<b>Programme de veille météorologique mondiale</b>
	Occupations des zones à risque	Sensibilisation des populations et déplacement hors des zones à risque	<b>Faible</b>	Nouveaux programmes de lotissement et aménagement du territoire
	Mauvaises pratiques culturelles	-Existence de systèmes d'appui et encadrement aux producteurs. -Diffusion des prévisions météorologiques	<b>Moyen</b>	-Programmes du développement agricole ( <b>Programme national de vulgarisation agricole</b> ) - <b>Programme de veille météorologique mondiale</b>
Absence <b>ou non-respect</b> de schéma d'aménagement du territoire	Existence d'un schéma national SDAU des principales villes et les adapter aux autres communes. Utilisation des matériaux et techniques de construction permettant de résister aux inondations.	<b>faible</b>	Programme SDAU	

	Ouvrages de retenue d'eau inappropriés	-Stabilisation des berges des barrages, et ouvrages hydrauliques, drainer les eaux pluviales. -Réhabilitation des ouvrages dégradés <b>-Construction d'ouvrages adaptés</b>	<b>Moyen</b>	Programmes du Génie Rural, <b>Programme HIMO</b> <b>AGTER</b> <b>ONG/OIG</b>
	Ensemblement des retenues d'eau et des cours d'eau	Curage des cours et retenues d'eau	Faible	Programmes du Génie Rural
<b>Vents violents</b>	Changements climatiques	Existence de systèmes de surveillance, de suivi et d'alerte	Faible	Programme Météo mondiale
<b>Conflits homme-faune</b>	Migration, manque de points d'eau et réduction des zones de pâturages, dérangement des animaux dans leur biotope. Non respect des textes	Sensibilisation. Projet de textes sur la gestion des conflits homme-faune	Très faible	MEDD, MASSN, MAH, MRA
<b>Sécheresse</b>	<b>-Déficit pluviométrique,</b> <b>-Mauvaises pratiques culturelles</b> <b>-Déforestation et désertification</b>	-Nouvelles pratiques culturales/ conservation de la forêt -Techniques de conservation des eaux et des sols <b>-Ensemencement des nuages</b> <b>-Education environnementale</b>	Moyen	-Programmes nationaux <b>-Programme SAAGA</b> <b>-Programme d'éducation environnementale</b>
<b>Invasion acridienne</b>	Facteurs climatiques favorables (sécheresse, température, vent)	Existence d'un système de surveillance particulièrement dans les zones à risque et de reproduction	Moyen	Programme de lutte contre les fléaux
<b>Crises humanitaires</b>				
<b>Crises épidémiques – méningite</b>	Vent sec (Harmattan) séchant les muqueuses <b>Mouvements des populations (sujets malades)</b>	-Pré positionnement de médicaments et IEC -Prise en charge des cas. Recyclage du personnel soignant -Vaccination	Moyen	Plan de prévention et riposte
<b>Crises épidémiques – cholera</b>	-Insalubrité de l'eau, manque d'hygiène, stagnation des eaux usées -Regroupement de populations	-Pré positionnement de médicaments et IEC -Prise en charge des cas. Recyclage du personnel soignant - Assainissement des milieux, application des mesures d'hygiène individuelles et collectives -Approvisionnement en eau potable -SAP	Moyen	Plan de prévention et riposte PNDS
<b>Crise de sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>	-Apports alimentaires inadéquats -Accès insuffisant à l'alimentation, <b>-Spéculation</b> -Insuffisance des pratiques de soins (femmes et enfants)	-Communication pour le changement de comportement. -Existence de stocks de sécurité <b>-Organisation de la distribution</b> -Mutualisation des soins -Gratuité des soins d'intervention d'urgence	Moyen	Conseil national de sécurité alimentaire <b>Ministère du Commerce, CONASUR</b> PNDS
<b>Epizooties - Pandémie grippe aviaire et fièvre jaune</b>	-Oiseaux migrateurs et volailles contaminées (grippe aviaire) -Mauvaises pratiques d'élevage -Singes et homme malades (fièvre jaune)	- Existence de surveillance et limitation de l'entrée de volailles, - Destruction et enfouissement des volailles - Indemnisation des éleveurs,	Faible	DGSV PEV

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application des mesures de bio sécurité,</li> <li>- Limitation de l'extension/éradication</li> <li>- Mise sous surveillance des personnes exposées</li> <li>- IEC, pré-positionnement de produits</li> <li>-Vaccination</li> </ul>		
<b>Mouvement de populations internes, rapatriés/retournés</b>	Tensions internes ( <b>agriculteurs, et éleveurs, populations et exploitants d'or conflits intercommunautaires</b> )	IEC pour le changement de comportement lois pour régler le foncier <b>Existence d'un Code minier</b>	Faible	Programme national de gestion des terroirs Education communautaire <b>CSBE</b>
<b>Mouvement de populations réfugiées demandeurs d'asiles</b>	<b>Instabilité socio politique dans la sous-région, occupation agression extérieure</b>	<b>Médiation, prévention</b>	<b>Moyen</b>	Protection (CONAREF); Cellule CEDEAO
<b>Accidents industriels/technologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Orpaillage anarchique</li> <li>-Non respect des textes relatifs au code minier et code de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence de dispositions règlementaires (code minier, code de l'environnement)</li> <li>-Dispositif sécuritaire sur les sites</li> </ul>	Très faible	Ministère des Mines Energie et carrières Laboratoire national de santé publique Ligue des consommateurs
<b>Accidents de transport (aérien, terrestre)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mauvais états des infrastructures et des véhicules</li> <li>-Non respect du code de la circulation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence des codes de la circulation</li> <li>-Campagnes d'information et de sensibilisation.</li> </ul>	Moyen	Programme Sectoriel du transport ; ONASER, DGTTM, CCVA, Partenaires de sécurité routière, programmes communaux
<b>Crises sociales</b> (Troubles scolaires, universitaires, militaires, Conflits entre agriculteurs-éleveurs, Conflits intercommunautaires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Incivisme</li> <li>-non respect des franchises universitaires</li> <li>-Vie chère</li> <li>-Mal gouvernance</li> <li>-déficit de communication</li> <li>- Mauvaise gestion du foncier rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence d'une loi sur le foncier (RAF)</li> <li>-Existence d'institutions de médiation (conseils de sages, Médiateur du Faso, etc.)</li> <li>-Education civique et morale aux niveaux scolaire et extra scolaire</li> </ul>	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Médiateur du Faso</li> <li>-Collège et conseils de sages</li> <li>-Programme d'éducation civique</li> <li>-Société civile</li> </ul>

### 3.2 Evaluation des risques (sur les 24 mois à venir)

Conformément aux engagements et aux responsabilités légales du Gouvernement inscrits dans le cadre du Droit Humanitaire International (CDE, CEDEF), tout accident/incident raisonnablement évitable provoquant les conséquences humanitaires suivantes est jugé inacceptable :

- pertes en vies humaines, atteintes à l'intégrité physique et morale des personnes ;
- perte d'accès aux services de base (éducation, santé, eau potable, logement) ;
- perte d'accès aux terres, de cheptels, des moyens de subsistance habituels ;
- crises épidémiques ;
- toutes formes de discrimination à l'égard de la femme ou d'autres groupes vulnérables.

Ce plan de contingence s'articule autour de l'analyse des risques de catastrophes, basée sur une évaluation motivée des conséquences humanitaires et la probabilité d'occurrence. L'analyse permet de prioriser les risques et de ne tenir compte que des menaces les plus pertinentes afin de permettre une planification réaliste des contingences et, partant, une utilisation rationnelle et efficace des ressources du Gouvernement et des Partenaires.

En accord avec les principes humanitaires et l'intérêt des populations, les critères de priorisation utilisés dans le cadre de cette analyse sont:

- les **conséquences humanitaires** (impact en termes de pertes en vies humaines, diminution d'accès aux services sociaux de base, impact environnemental, etc.) ;
- la **probabilité d'occurrence** (au regard de la récurrence du phénomène, de l'évolution prévisible de l'environnement physique, économique, social, politique, etc.).

La classification des risques dans la matrice d'analyse permet de déterminer les crises susceptibles de survenir à l'échelle des vingt quatre (24) prochains mois, c'est-à-dire entre janvier 2013 et décembre 2014. L'analyse est faite sur la base de deux variables que sont les conséquences humanitaires et la probabilité d'occurrence, affectées chacune de cinq (5) valeurs graduées.

Système de Surveillance et d'Alerte Précoce en place pour chacun des risques								
Conséquences Humanitaires	Catastrophes			Epidémie grippe H1N1	Inondations	Crise épidémique – méningite		
	Elevées				Fièvre jaune	Mouvement de populations (réfugiés, rapatriés, déplacés)		
	Moyennes				Catastrophes industrielles et technologiques (Hydrocarbures, produits dangereux)	Invasion acridienne	Tensions / violences internes	Crise épidémique / cholera
						Insécurité alimentaire avec augmentation de la prévalence de la malnutrition		Feux de brousse
	Faibles				Incendies	Rougeole	Ennemies des cultures (dégâts d'éléphants, oiseaux)	
Très Faibles	Epizooties							
		Très Faible 1/5	Faible 2/5	Moyenne 3/5	Elevée 4/5	Certaine / en cours 5/5		
Probabilité								

Sur la base de cette méthode, les risques analysés dans la matrice se regroupent en quatre (4) zones, correspondant à quatre (4) couleurs :

1. la «**Zone verte**», où se retrouvent les risques à **Très faible probabilité d'occurrence et à Très faibles conséquences humanitaires**,
2. la «**Zone jaune**» correspondant aux risques à **Faible probabilité d'occurrence et à Faibles conséquences humanitaires**,
3. la «**Zone orange**» pour les risques à **Moyenne probabilité d'occurrence et à conséquences humanitaires jugées Moyennes**,
4. la «**Zone rouge**» où figurent les risques correspondant aux probabilités d'occurrence les plus élevées (respectivement **Elevée et Certaines/En cours**) et aux conséquences humanitaires les plus graves (respectivement **Elevées et Catastrophiques**).

Dans le cadre de cet exercice de planification des contingences, le processus de mise en place de capacités de réponse aux urgences se concentrera sur les risques localisés en zones «**orange**» et «**rouge**». Cela se justifie par le fait que les deux premières « Zones » concernent des risques de catastrophes d'une probabilité d'occurrence faible et aux conséquences limitées, ce qui implique que même en cas de survenue, leur ampleur n'excèdera pas les capacités locales de réponse.

La matrice d'analyse des risques a permis d'identifier dix (10) contingences (celles figurant dans les zones «orange» et «rouge») qui, à leur tour, ont servi à l'élaboration de scénarii qui sont des représentations hypothétiques et anticipées de toutes les implications humanitaires possibles de la situation en cas de survenue des contingences. Ces scénarii doivent être accompagnés d'hypothèses de planification dont l'objectif est de souligner des aspects particuliers à prendre en compte dans la planification de la réponse.

### 3.3 Matrices d'analyse des risques les plus élevés, de leur interdépendance et des scénarii

Probabilité	<b>Situation d'urgence 1 : Mouvements de populations – Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur du pays</b>		
	Facteurs déclenchants (causalité)	Conséquences humanitaires potentielles et zones affectées	Hypothèses de planification, objectifs opérationnels et seuils d'activation
Scénario le plus probable	<p><b>Violence interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ divagation des animaux ;</li> <li>✓ transhumance ;</li> <li>✓ divergence entre les communautés frontalières ;</li> <li>✓ divergence socio- politique ;</li> <li>✓ problème d'exploitation des ressources à la frontière ;</li> <li>✓ croissance démographique ;</li> <li>✓ problème de tracés des frontières.</li> </ul>	<p><b>Déplacement interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ accès plus limité aux aliments et aux matériels de survie ;</li> <li>✓ accès plus limité aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'habitat, la sécurité ;</li> <li>✓ accès très limité à l'eau et à l'hygiène et assainissement (watsan) ;</li> <li>✓ augmentation des populations vulnérables ou de l'indigence (enfants non accompagnés, femmes chefs de ménages, malades, handicapés, blessés) ;</li> <li>✓ augmentation du risque de maladies à potentiel épidémique ;</li> <li>✓ augmentation du taux de mortalité et de morbidité maternelle et infantile ;</li> <li>✓ accroissement des risques sanitaires en particulier ceux liés au VIH/sida ;</li> <li>✓ détérioration des conditions de vie des populations dans les zones d'accueil ;</li> <li>✓ risque d'apparition de problèmes de cohabitation entre déplacés et populations hôtes ;</li> <li>✓ désorganisation de l'activité économique des zones d'accueil des déplacés ;</li> <li>✓ problèmes de sécurité (criminalité, violence sexuelle) ;</li> <li>✓ séparation entre membres d'une même famille.</li> </ul>	<p><b>Hypothèses de planification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ le plan national de contingence est élaboré et opérationnel</li> <li>✓ le système de communication interne et externe (internet, fax, téléphone...) du CONASUR est opérationnel ;</li> <li>✓ la dépendance totale de l'assistance extérieure pour les soins de santé ;</li> <li>✓ l'institution de rencontres périodiques de coordination entre le CONASUR et acteurs humanitaires ;</li> <li>✓ les plans de contingence des partenaires humanitaires soient connus du CONASUR (SNU, CROIX- ROUGE, SPONG) ;</li> <li>✓ l'assistance humanitaire n'est pas compromise par des problèmes de sécurité ;</li> <li>✓ 100 000 réfugiés, déplacés et rapatriés sont accueillis dans les régions frontalières à risques ;</li> <li>✓ problématique de la gestion de rétablissement des liens familiaux.</li> </ul> <p><b>Profil de vulnérabilité de la population réfugiée et de la communauté hôte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 90% des déplacés dépendront de l'assistance humanitaire ;</li> <li>✓ 20% des populations d'accueil (affectées) dépendront de l'assistance humanitaire</li> </ul>

	<p><b>Afflux de réfugiés, rapatriés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ menace d'une intervention militaire au nord du Mali ;</li> <li>✓ mauvaises gestions des rebellions touaregs au Mali et au Niger ;</li> <li>✓ divergence entre les communautés frontalières ;</li> <li>✓ divergence socio-politique ;</li> <li>✓ problème d'exploitation des ressources à la frontière ;</li> <li>✓ problème de tracés (délimitation) des frontières.</li> </ul>	<p><b>Afflux de réfugiés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ l'apparition de difficultés alimentaires principalement dans les zones d'accueil ;</li> <li>✓ accroissement des risques sanitaires en particulier ceux liés aux maladies épidémiques et au VIH/sida ;</li> <li>✓ détérioration des conditions de vie des populations dans les zones d'accueil ;</li> <li>✓ risque d'apparition de problèmes de cohabitation réfugiés, rapatriés et populations hôtes ;</li> <li>✓ désorganisation de l'activité économique des zones d'accueil des réfugiés / rapatriés ;</li> <li>✓ dégradation des infrastructures économiques ;</li> <li>✓ baisse de transfert de fonds des migrants ;</li> <li>✓ problèmes de sécurité ;</li> <li>✓ séparation entre membres d'une même famille ;</li> <li>✓ possibilité de recrutement supplétif des burkinabé par les rebelles ;</li> <li>✓ surexploitation des ressources naturelles ;</li> <li>✓ risque de conflit ouvert inter- etats.</li> </ul>	<p><b>Objectifs Opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Apporter une protection et une assistance humanitaire aux 2 000 déplacés liés aux violences internes ;</li> <li>✓ Apporter une protection et une assistance humanitaire aux 38 000 réfugiés et rapatriés.</li> <li>✓ Atteindre les standards d'assistance (HCR/SPHERE) pour la couverture de base des besoins dans les 3 mois à partir du jour d'activation du plan de contingence.</li> </ul> <p><b>Niveau minimum permanent de capacités d'interventions initiales</b></p> <p><b>- Sur le plan National</b> Apporter une assistance humanitaire d'urgence à: 40 000 réfugiés / déplacés et rapatriés Pour une période de : 3 mois Disponible a partir du: 5<sup>ème</sup> jour après l'activation du plan</p> <p><b>- Sur le plan Régional</b> Apporter une assistance humanitaire d'urgence à: 500 réfugiés / déplacés et rapatriés Pour une période de : 3 semaines Disponible a partir du: 2<sup>ème</sup> jour après l'activation du plan régional</p> <p><b>Localisation des stocks pré positionnés:</b> - Banfora, Gaoua, Bobo, Manga, Tenkodogo</p> <p><b>Seuils d'activation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le plan National <ul style="list-style-type: none"> <li>• 150 à 200 personnes réfugiées/ déplacées et rapatriées par jour pendant une période de 07 jours consécutifs dans les axes principaux</li> <li>• 50 déplacés internes</li> </ul> </li> <li>- Sur le plan Régional <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 personnes réfugiées/ déplacées ou rapatriées par jour pendant une période de 07 jours consécutifs dans les axes principaux</li> <li>• 10 déplacés internes.</li> </ul> </li> </ul>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>Scénario le pire</b></p>	<p><b>Afflux de réfugiés, déplacés et rapatriés (Idem scénario probable)</b></p>	<p><b>Afflux de réfugiés, déplacés et rapatriés (Idem scénario probable)</b></p> <p><b>Zones potentiellement affectées:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Réfugiés Touaregs- Afflux massif de 20 000 à 30 000 réfugiés</b> en moins d'une semaine à Oudalan (7 000), Soum (13 000), Séno (8 000) et le Yagha (2 000).</li> </ul>	

<b>Situation d'urgence 2 : Crises épidémiques - méningite- cholera</b>			
<b>Probabilité</b>	<b>Facteurs déclenchants (causalité)</b>	<b>Conséquences humanitaires potentielles et zones potentiellement affectées</b>	<b>Hypothèse de planification Objectifs opérationnels, et Seuils d'activation</b>
<b>Cas le plus probable</b>	<p><u>Méningite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ déplacements majeurs de population ou attroupements ;</li> <li>✓ accès humanitaire réduit dans les foyers épidémiques ;</li> <li>✓ facteurs climatiques / géographiques (harmattan, période sèche et chaude, situation dans la ceinture méningitique) ;</li> <li>✓ infections des voies respiratoires non traitées ;</li> <li>✓ déficiences immunitaires ;</li> <li>✓ difficulté d'accès aux services de base, tels que soins de santé primaire : insuffisance de vaccins pour toute la population exposée, réduction/ suspension de l'aide humanitaire internationale réduit la disponibilité des médicaments.</li> </ul> <p><u>Cholera</u></p> <p>mauvaise hygiène du milieu ; l'insuffisance de l'assainissement ; non approvisionnement en eau potable.</p>	<p><u>Méningite, cholera et Grippe aviaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ augmentation du taux de mortalité ;</li> <li>✓ psychose au sein de la population et conséquences psychologiques chez les producteurs ;</li> <li>✓ séquelles physiques, neurologiques et psychologiques</li> <li>✓ diminution de la capacité des populations à se prendre en charge ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- affaiblissement des mécanismes de solidarité communautaire ;</li> <li>- décapitalisation (diminution du pouvoir d'achat, destruction des cheptels à cause des abattages de masse) ;</li> <li>- diminution de la production agricole ;</li> </ul> </li> <li>✓ augmentation des cas de malnutrition modérée et sévère ;</li> <li>✓ dépassement des capacités d'accueil des infrastructures sanitaires ;</li> <li>✓ déperditions scolaires (abandons, faible taux de fréquentation scolaire, fermeture des classes) ;</li> <li>✓ isolement au niveau régional et international ;</li> <li>✓ logistique et chaîne du froid pour transport, stockage des vaccins et organisation des campagnes de vaccination ;</li> <li>✓ besoins accrus en ressources humaines qualifiées ;</li> <li>✓ besoins en ressources financières appropriées (pour la lutte, pour le dédommagement des aviculteurs, etc.) ;</li> </ul> <p><b>Zones potentiellement affectées</b></p> <p><u>Méningite</u>: La campagne de vaccination ayant eu lieu dans tous les districts entre 2006 et 2008, seules les personnes n'ayant pas bénéficié de cette campagne ne sont pas couvertes.</p> <p><u>Cholera</u> : Tout le territoire, particulièrement la région sanitaire du Centre qui fut le point de départ de l'épidémie en 2005.</p> <p>Il s'agissait de la première grande épidémie en milieu urbain.</p> <p>L'épidémie avait surtout touché les quartiers périphériques</p>	<p><b>Hypothèses de planification</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans de contingence opérationnels pour les Crises Epidémiques (méningite) et épizooties (grippe aviaire) mis à jour</li> </ul> <p><u>Méningite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 20 000 cas suspects de méningite appartenant à la classe d'âge de 2 à 30 ans à prendre en charge pendant une période de six mois (janvier à juin)</li> <li>• Les vaccins pour la prévention et les produits pour la prise en charge, les réactifs de laboratoire pour l'identification des germes en cause, etc. sont disponibles grâce aux ressources de l'Etat et des ses partenaires</li> <li>• Des stratégies renforcées de prévention et de réduction de risques sont mises en œuvre dans les districts à plus hauts risques.</li> </ul> <p><u>Cholera</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les connaissances des populations sur les mesures de lutte contre le cholera</li> <li>• Rendre disponible et à temps les données épidémiologiques et de laboratoire nécessaires à la prise de décision.</li> <li>• Réduire la létalité due au cholera</li> <li>• Assurer la coordination, le suivi, et l'évaluation des activités de lutte contre l'épidémie</li> </ul>

	<p><b>Saisons / récurrence</b>  <u>Méningite</u> :  Saison sèche et chaude (mars – avril, parfois plus tôt, lié à l'harmattan)  Normalement cycle de dix ans, mais pour le Burkina cycle raccourci à une année  <u>Cholera</u>  Saison des pluies (juillet – octobre survient de manière régulière d'épidémie, d'ampleur variable au cours des dix dernières années  <u>Grippe aviaire</u> :  Toute l'année, mais le risque peut être élevé pendant la période d'arrivée des oiseaux migrateurs</p> <p><b>Seuils épidémiques:</b>  <u>Méningite</u> :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seuil épidémique : 10 cas pour 100,000 habitants</li> <li>• Seuil d'alerte : 5 cas pour 100,000 habitants</li> </ul> Cholera :</p>	<p><b>Populations potentiellement affectées :</b>  <u>Méningite</u>:  Surtout la tranche de 2 à 30 ans</p> <p><u>Cholera</u> :  L'ensemble de la population, particulièrement les enfants de moins de 5 ans</p>	<p><b>Objectifs opérationnels:</b>  <u>Méningite</u>  - Rendre disponibles à temps (préciser) les données épidémiologiques et biologiques pour la prise de décision  - Rendre disponibles à temps (préciser) les ressources matérielles et financières pour la mise en œuvre des activités préparatoires et éventuellement de riposte à tous les niveaux  - Réduire à moins de 6% la létalité due à la méningite en cas d'épidémie  - Assurer la couverture vaccinale d'au moins 90% dans les Districts sanitaires en épidémie au plus tard dans les 3 semaines suivant l'entrée en épidémie  - Renforcer les activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC)  - Assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des activités de lutte contre l'épidémie</p> <p><u>Cholera</u>  - Surveillance épidémiologique  - Mobilisation sociale  - Prise en charge précoce et correcte des cas  - Gestion de l'épidémie</p> <p><b>Niveau minimum permanent de capacités d'interventions initiales</b>  <u>Méningite</u>: (à préciser, DLM) Ex. Produits pour la prise en charge de 15 000 personnes pendant trois mois, des doses pour la vaccination de 950 000 personnes...</p>
--	--	---	--

Pire cas		<p><b>Populations potentiellement affectées :</b></p> <p><u>Méningite</u>: Toute la population nationale</p> <p><u>Cholera</u> : Toute la population nationale</p> <p><u>Grippe humaine d'origine aviaire</u> : Toute la population nationale</p>	<p><b>Localisation des stocks décentralisés %:</b></p> <p><u>Méningite</u> Toutes les 13 régions sanitaires pour répartition aux districts puis aux formations sanitaires (à préciser, DLM)</p> <p>Locations et %: Achats se feront à 100% au cours des premiers jours de crise – pas de pre-positionnement</p> <p><u>Choléra</u> Toutes les 13 régions sanitaires pour répartition aux districts puis aux formations sanitaires (à préciser, DLM)</p> <p><b>Seuils épidémiques ou d'activation du plan national de contingence:</b></p> <p><u>Méningite</u> : 10 cas sur 100 000, entrée d'au moins un district en phase d'alerte</p> <p><u>Cholera</u> : 1 cas confirmé constitue une épidémie</p>

Probabilité	<b>Situation d'urgence 3 : Sécheresse / crise alimentaire et/ou accroissement du taux de prévalence de la malnutrition, Invasion acridienne</b>		
	Facteurs déclenchants (causalité)	Conséquences humanitaires potentielles et zones potentiellement affectées	Hypothèse de planification, Objectifs opérationnels, et Seuils d'activation
Scénario le plus probable	<p><b>Sécheresse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ indices pluviométriques inférieurs à la normale de façon significative ;</li> <li>✓ dysfonctionnement (destruction d'ouvrage, mauvaise gestion, déboisement des bassins versant, etc.) des systèmes d'irrigation.</li> </ul> <p><b>Crise alimentaire et/ou accroissement du taux de prévalence de la malnutrition</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ apports alimentaires inadéquats (alimentation non diversifiée, quantité insuffisante,...) ;</li> <li>✓ accès insuffisant à l'alimentation (stock domestique, revenu, marché) ;</li> <li>✓ insuffisance des pratiques de soins (femmes et enfants) ;</li> <li>✓ maladies - faible hygiène du milieu ;</li> <li>✓ insuffisance d'approvisionnement en eau potable et assainissement ;</li> <li>✓ sous utilisation des services de santé (difficulté d'accès aux services de santé et mentalité des populations) ;</li> <li>✓ hausse des prix / baisse du pouvoir d'achat ;</li> <li>✓ inondations ;</li> <li>✓ pesanteurs et pratiques socio culturelles (interdits alimentaires, tabous, cérémonies coutumières, ..).</li> </ul> <p><b>Invasion acridienne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Condition écologique favorable au développement des locustes (grégaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ déficit alimentaire et augmentation de la prévalence de la malnutrition ;</li> <li>✓ réduction de la production agricole et animale ;</li> <li>✓ augmentation du taux de mortalité et de morbidité particulièrement chez les tranches vulnérables ;</li> <li>✓ accès plus limité aux services de base (eau potable, nourriture, santé, habillement, habitat) ;</li> <li>✓ augmentation des populations vulnérables ou de l'indigence (femmes chefs de ménages, malades, handicapés, blessés) ;</li> <li>✓ faible production vivrière ;</li> <li>✓ bradage des animaux (cheptel) ;</li> <li>✓ faible résistance immunitaire et moins de moyens financiers pour payer les soins de santé ;</li> <li>✓ exode rural.</li> </ul> <p><b>Zones potentiellement affectées</b></p> <p>Crise alimentaire / nutritionnelle : tout le pays</p> <p>Sécheresse : tout le pays</p> <p>Invasion acridienne : Régions du Sahel, du Nord, du Centre Nord et de l'Est</p>	<p><b>Hypothèses de planification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Augmentation du nombre de la population vulnérable de xx à yy</li> <li>✓ Augmentation du nombre de sinistrés de 125 000 à 250 000 personnes</li> <li>✓ Incapacité réelle de prévision exacte de l'ampleur des catastrophes à l'avance</li> <li>✓ Sécheresse : Stock d'intervention du Gouv (10 000 T) sera utilisé pour la réponse initiale de façon autonome pour les premières 5 000 personnes durant 2 mois</li> <li>✓ Stock stratégique disponible au niveau des régions pour 1000 personnes et au niveau des provinces de 500 personnes durant 1 mois</li> <li>✓ Disponibilité des intrants nutritionnels et du matériel anthropométrique pour la prise en charge de la malnutrition aiguë</li> </ul> <p><b>Population potentiellement affectée :</b></p> <p>Sécheresse : yy personnes</p> <p>Crise alimentaire / Malnutrition : yy personnes, incluant xx enfants &lt; 5 ans malnutris aiguë ?</p> <p>Invasion acridienne : 5000 à 10 000 ha perdus</p> <p><b>Objectif opérationnel:</b></p>

			<p><u>Sécheresse / crise alimentaire / malnutrition/Invasion acridienne</u></p> <p>- Au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le nombre de bénéficiaires des programmes d'assistance humanitaire en cours (aide alimentaire) jusqu'à 300 000 bénéficiaires</li> <li>• A partir de 7 jours suivant l'activation du plan</li> <li>• Pour une période de 2 mois</li> </ul> <p>- Au niveau régional</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Positionnement des stocks stratégiques au niveau des régions et provinces pour la prise en charge de :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 500 sinistrés au niveau de la province</li> <li>➤ 1 000 sinistrés au niveau de la région</li> <li>➤ 5 000 sinistrés au niveau national</li> </ul> <p>A partir du 3ème jour suivant l'activation du plan Pour une période de 2 mois</p>
Scénario le pire	<p>Perturbations climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ occurrence d'un désastre / catastrophe naturelle en même temps qu'une autre situation d'urgence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ aggravation des conséquences humanitaires citées ci-dessus ;</li> <li>✓ difficulté accrue d'accès au logement ;</li> <li>✓ destruction totale des biens ;</li> <li>✓ accroissement des populations sans abris.</li> </ul>	<p>Approvisionnement de 4 sites stratégiques en vivres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bobo Dioulasso pour les régions des Hauts Bassins, des Cascades, de la Boucle du Mouhoun et du Sud Ouest</li> <li>➤ Kaya pour les régions du Centre Nord, du Nord, du Plateau Central et du Sahel</li> <li>➤ Ouagadougou pour les régions du Centre, Centre Ouest et du Nord</li> <li>➤ Tenkodogo pour les régions du Centre Est, du Centre Sud et de l'Est</li> </ul> <p>A partir de l'activation du plan Pour le cycle du projet (12 mois)</p> <p><u>Perturbations climatiques</u> Assurer l'extension d'urgence des programmes humanitaires en cours pour la population affectée suivante</p>

Probabilité	Situation d'urgence 4 : Catastrophes naturelles et technologiques - Inondations, feux de brousse / incendies		
	Facteurs déclenchants (causalité)	Conséquences humanitaires potentielles et zones potentiellement affectées	Hypothèse de planification, Objectifs opérationnels, et Seuils d'activation
Scénario le plus probable	<p><b>Inondations - Zones rurales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ déforestation et désertification ;</li> <li>✓ fortes précipitations</li> <li>✓ occupations des zones à risque ;</li> <li>✓ mauvaises pratiques culturelles ;</li> <li>✓ absence de schéma d'aménagement du territoire ;</li> <li>✓ ouvrages de retenue d'eau inappropriés ;</li> <li>✓ ensablement des retenues d'eau et des cours d'eau.</li> </ul> <p><b>Inondations - Zones urbaines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ insuffisance ou absence d'assainissement pluvial ;</li> <li>✓ imperméabilisation des sols (pose de pavés, bitumage des voies, etc.) ;</li> <li>✓ occupation des zones à risque consécutive à la pression démographique ;</li> <li>✓ fortes précipitations (juin, juillet, août).</li> </ul> <p><b>Feux de brousse/incendies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ facteurs anthropiques (cultures sur brûlis, apiculture, chasse, fumeurs) ;</li> <li>✓ facteurs naturels (foudre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ accès plus limité aux services de base (eau potable, nourriture, santé, habillement, habitat) dans les régions affectées ;</li> <li>✓ augmentation des populations vulnérables ou de l'indigence (enfants non accompagnés, femmes chefs de ménages, malades, handicapés, blessés)</li> <li>✓ réduction production vivrière ;</li> <li>✓ insécurité alimentaire et hausse de la malnutrition (déficit céréalière) ;</li> <li>✓ destruction de l'habitat, cultures, cheptel, infrastructures ;</li> <li>✓ déstockage des actifs (cheptel) ;</li> <li>✓ faible résistance immunitaire et moins de moyens financiers pour payer les soins de santé ;</li> <li>✓ augmentation du risque épidémique de choléra, et maladies hydriques ;</li> <li>✓ augmentation du taux de mortalité et de morbidité ;</li> <li>✓ exode rural ;</li> <li>✓ baisse du taux de fréquentation scolaire ;</li> <li>✓ prolifération d'autres maladies (paludisme, troubles psychologiques,...).</li> </ul> <p><b>Zones potentiellement affectées</b></p> <p>Inondations : Tout le pays (les 13 régions)</p> <p>Feux de brousse / incendies : au moins 20 % du territoire affecté (Etude Centre Régional de Télé détection de Ouagadougou 1980)</p>	<p><b>Hypothèses de planification :</b></p> <p>En cas d'inondation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Augmentation du nombre de personnes vulnérables (à partir de 500 ;</li> <li>✓ En dessous de 500, activation du dispositif régional ;</li> <li>✓ Occupation des écoles des zones affectées ;</li> <li>✓ Au moins 10% des personnes affectées auront besoin de secours (par le canal d'un système d'alerte précoce) d'une évacuation ;</li> <li>✓ Au moins 40 % des personnes affectées auront besoin d'un relogement dans des écoles, des églises ou dans des familles d'accueil ;</li> <li>✓ 60 % des personnes affectées auront besoin d'être logées sous des tentes ;</li> <li>✓ L'ensemble des écoles ayant abrité des personnes affectées aura besoin d'une réhabilitation avant la rentrée scolaire ;</li> <li>✓ Un programme de reconstruction des maisons et des infrastructures publiques sera défini.</li> <li>✓ Préparer un dossier technique au conseil des ministres sur collaboration météo et SP CONASUR ( )</li> </ul> <p><b>Population potentiellement affectée :</b></p> <p>Entre 500 et 200.000 personnes.</p> <p>Inondations : x à y Personnes</p> <p>Feux de brousse / incendies : x a y Personnes</p> <p><b>Niveau central : plus de 500 personnes ;</b></p> <p><b>Niveau régional : moins de 500 personnes</b></p>
Scénario le pire	<p>Inondations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ occurrence d'un désastre / catastrophe naturelle en même temps qu'une autre situation d'urgence :</li> </ul> <p>Inondation + crise alimentaire + Cholera</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ difficulté accrue d'accès aux services de base (eau potable, nourriture, santé, habillement, habitat) dans les régions affectées ;</li> <li>✓ destruction massive des biens (biens matériels, cheptel) et accroissement de la mortalité et de la morbidité (enfants, femmes....) ;</li> <li>✓ destruction massive des infrastructures</li> <li>✓ accroissement des populations sans abris</li> <li>✓ prolifération d'autres maladies (paludisme, troubles psychologiques.....) ;</li> </ul>	<p><b>Objectif opérationnel</b></p> <p><b>Niveau minimum permanent de capacités d'interventions initiales (500 X 13 = 6500) à Ouagadougou.</b></p> <p><b>200 X 13 = 2600 au niveau des régions :</b></p> <p>Apporter une assistance humanitaire d'urgence</p> <p style="padding-left: 20px;">inondations : 500 (moins de 500 / Région)</p> <p style="padding-left: 20px;">feux de brousse : 500 (moins de cent / Région)</p> <p>Pour une période de: <b>4 semaines</b></p> <p>A partir du 1<sup>er</sup> jour suivant l'activation du Plan régional / National</p>

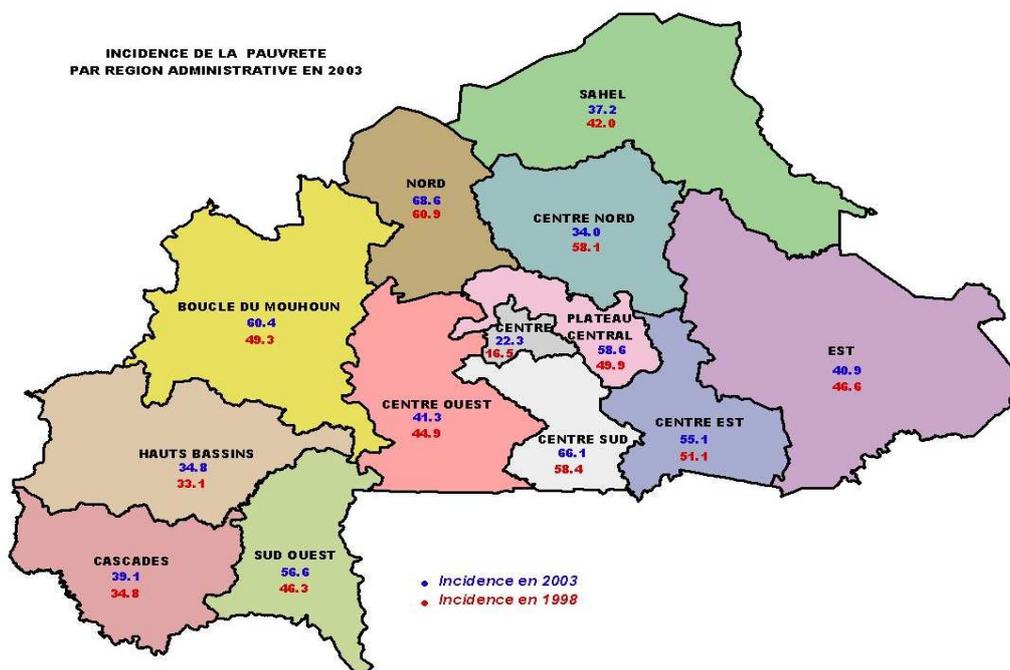
**Matrice des interdépendances**

Situations / Scénarios	Mouvements de population – déplacés internes, rapatriés, réfugiés)	Crise épidémique (méningite, cholera)	Catastrophes naturelles (inondations, feux de brousse/incendies, invasion acridienne)	Sécheresse / crise alimentaire / nutritionnelle
Mouvements de population – déplacés internes, rapatriés, réfugiés)		<b>Forte corrélation</b> , surtout en cas d'afflux dans les zones d'épidémie de méningite, de choléra et de fièvre jaune	<b>Forte corrélation</b> en termes d'exode vers les centres urbains ou les régions épargnées	Forte corrélation en termes d'exode vers les centres urbains
Crises épidémiques (méningite, cholera)	Corrélation inexistante, peut au contraire dissuader des mouvements d'exil		Corrélation Risque d'épidémie de cholera et autres maladies hydriques ainsi que les ARI suite à des inondations.	Pas de corrélation
Catastrophes naturelles (inondations, feux de brousse/incendies, invasion acridienne)	Forte corrélation en termes d'exode vers les centres urbains ou les régions épargnées	<b>Forte corrélation</b> , _ notamment en cas d'inondations		Forte corrélation
Sécheresse / crise alimentaire / nutritionnelle	Forte corrélation			

Note / La matrice indique dans quelle mesure chaque situation décrite en première colonne agit comme un facteur aggravant pouvant provoquer / exacerber la situation décrite dans les autres colonnes.

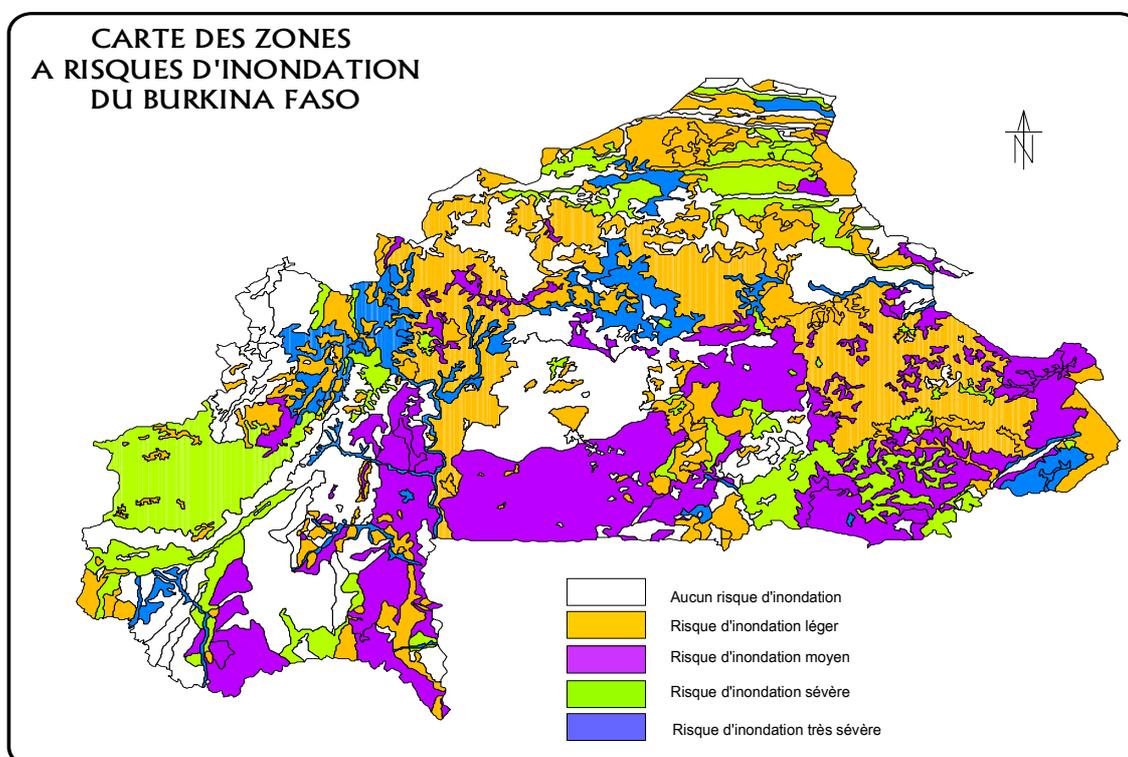
## Cartographie des risques de vulnérabilité

### Incidence de la pauvreté par région administrative



(Source : Bilan Commun de Pays, Système des Nations Unies, Octobre 2004)

### - RISQUES D'INONDATION

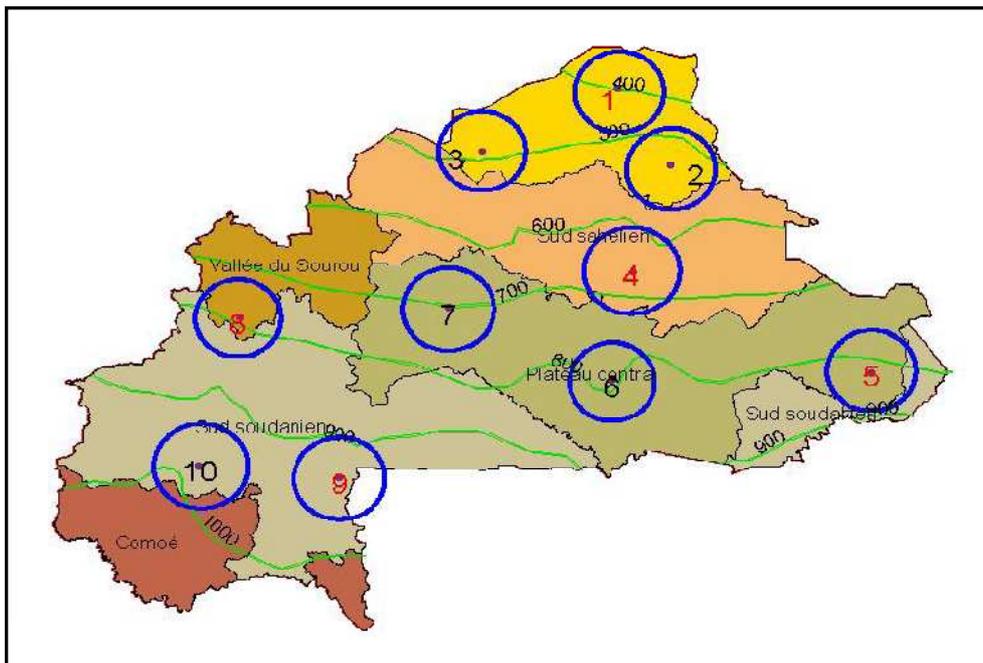


Source : Météo Nationale

- **RISQUES DE CATASTROPHES**

La carte ci-dessous donne la configuration des risques de catastrophes au Burkina Faso.

**Carte du Burkina Faso**



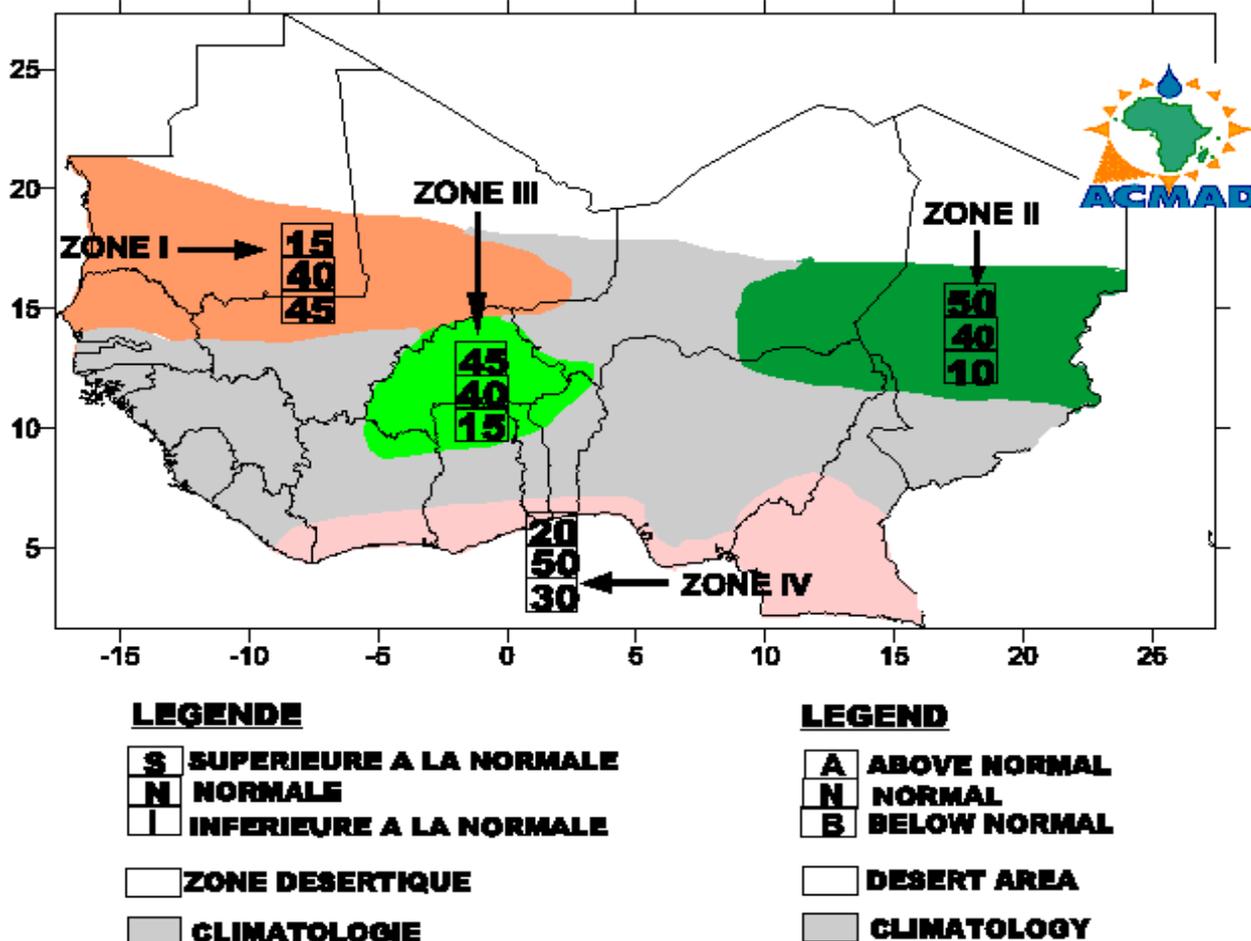
Carte : Burkina Faso présentant les 10 zones les plus vulnérables dans chaque domaine phytogéographie (source PANA). Le Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques a utilisé six critères.

Il s'agit :

- des risques d'inondation ;
- du bilan céréalier ;
- de l'Incidence de la pauvreté ;
- de l'Importance du cheptel,
- de la pression de la transhumance ;
- de la diversification des cultures

MISE A JOUR DU 23 MAI 2012

**PREVISION SAISONNIERE CLIMATIQUE DES PRECIPITATIONS  
DE JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE 2012, ELABOREE LE 23 MAI 2012**



COMMENTAIRES :

- **ZONE I:** Un cumul pluviométrique Déficitaire à tendance normale sur le Sénégal, le sud Mali et le sud Mauritanie (Environ 70 à 80% du cumul pluviométrique moyen)
- **ZONE II:** Un cumul pluviométrique Excédentaire à l'est du Sahel autour du Lac Tchad : Est du Niger, Nord du Nigéria et du Cameroun, et Centre du Tchad (100 à 130% de la moyenne) ;
- **ZONE III:** Un cumul pluviométrique Normale à tendance excédentaire sur le Burkina Faso, et les parties nord du Ghana et du Togo (80 à 130% de la moyenne) ;
- **ZONE IV:** Un cumul pluviométrique Normal le long de la côte ouest-africaine, allant du Libéria au Nigéria et comprenant la majeure partie du Cameroun.

## 4. Structures de Coordination interne et conjointe, rôles et responsabilités

La résolution 46/182 de l'Assemblée Générale des Nations Unies indique que «Chaque Etat a la responsabilité au premier chef, et l'obligation de prendre soin des victimes des catastrophes et autres urgences qui surviennent sur son territoire. Aussi, le rôle premier de l'Etat sera d'initier, d'organiser et de coordonner l'assistance humanitaire dans son territoire».

C'est la justification du présent chapitre qui vise le renforcement des structures nationales de coordination des interventions en matière de secours d'urgence: le CONASUR, ses démembrements et les autres acteurs humanitaires.

### 4.1. Structures gouvernementales et composition

- Le Gouvernement dont les fonctions essentielles sont la prise de décisions stratégiques et les grandes orientations en matière de catastrophes naturelles et de crises humanitaires.
- Le Conseil National de secours d'urgence et de réhabilitation qui est l'instance de coordination et d'orientation dans le domaine de la prévention des catastrophes de la gestion des secours d'urgence et de la réhabilitation.

#### 4.1.1. Structure du CONASUR

##### Niveau National

##### **Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)**

Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation, en abrégé CONASUR a été créé par le décret N° 2009-601/PRES/PM/MASSN/MEF/MATD du 6/08/2009 portant création, composition, attributions et fonctionnement de CONASUR.

Il est l'organe de coordination chargé de la prévention des catastrophes, de la gestion de secours d'urgence et de réhabilitation.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer le plaidoyer, la mobilisation et le soutien en faveur de la prévention et de la gestion des secours d'urgence et de réhabilitation ;
- d'assurer la coordination des actions humanitaires ;
- d'adopter les plans et stratégies d'intervention ;
- de veiller à l'intégration des risques de catastrophes dans les plans et programmes de développement ;
- d'approuver les programmes d'activités et les budgets ;
- d'approuver les rapports annuels d'exécution.

Le CONASUR se réunit une fois par an en session ordinaire et chaque fois que de besoin en session extraordinaire sur convocation de son président, le Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale.

Le CONASUR comprend les démembrements suivants :

##### Niveau Régional

##### **Le Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR)**

- le Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR) qui est chargé d'exécuter les attributions du CONASUR énumérées ci-dessus dans un cadre régional ;

##### Niveau Provincial

##### **Le Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COPROSUR)**

Il est chargé d'exécuter les attributions du CONASUR énumérées ci-dessus dans un cadre provincial ; il s'agit, d'organiser, collecter et analyser toutes les données relatives aux calamités survenues dans la province, d'informer le

CORESUR de toutes les activités relatives aux calamités et de rendre compte de toutes activités par des rapports.

#### Niveau Départemental

##### **Le Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR)**

Il est chargé de former les animateurs de la structure villageoise, d'organiser, collecter et analyser toutes les données relatives aux calamités apparues dans le département, d'informer sans délai le COPROSUR, de rendre compte des activités au COPROSUR, d'appuyer les CVD dans leurs activités, de coordonner les actions de lutte au plan départemental et de mettre en place un système de surveillance et d'information.

#### Niveau villageois

##### **Le Conseil Villageois de Développement**

Il assure le relais entre le village et le CODESUR, il est particulièrement chargé d'informer le CODESUR de toute survenue de catastrophe dans le village. D'assurer la coordination de la distribution aux victimes de catastrophe et de développer toute initiative pour la prise en charge communautaire en cas de catastrophes.

### **4.1.2. Composition**

Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation est composé d'un Président : le Ministre chargé de l'Action Sociale, d'un Vice-président : le Ministre chargé de l'Administration Territoriale.

Ses membres sont le Ministre chargé des Affaires Etrangères ou son représentant; le Ministre chargé de l'Agriculture ou son représentant; le Ministre chargé de la Santé ou son représentant ; le Ministre chargé de la Défense ou son représentant; le Ministre chargé de la Sécurité ou son représentant; le Ministre chargé des Finances ou son représentant; le Ministre chargé de la Communication ou son représentant; le Ministre chargé de l'habitat ou son représentant ; le Ministre chargé du transport ou son représentant ; le Ministre chargé des ressources animales ou son représentant ; le Ministre du désenclavement ou son représentant ; le Ministre chargé des Droits Humains ou son représentant; le Ministre chargé des Enseignements Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique ou son représentant ; le Ministre chargé de l'Environnement ou son représentant; le Ministre chargé de l'Education nationale ou son représentant ; le Ministre chargé de la Promotion de la Femme ou son représentant ; le Ministre chargé de la Jeunesse ou son représentant; les Gouverneurs de Régions ; le président du Conseil régional ; le Président de la Croix Rouge burkinabé ; le Secrétaire Permanent des Organisations Non Gouvernementales ; le représentant du Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale.

Dès la survenue d'une situation d'urgence, au-delà de la requête des membres des structures de coordination humanitaire, le CONASUR doit dans les 24 heures, organiser une rencontre pour partager l'information et convenir des approches et des stratégies ainsi que des actions immédiates à entreprendre.

Le CONASUR veille à la coordination de toutes les activités prévues en complétant si nécessaire les mesures de préparation et d'activation du plan de Contingence par le Gouvernement.

### **4.2. Partenaires Financiers, Techniques, ONG, et points focaux**

#### **4.2.1 Partenaires**

- **Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité alimentaire (SONAGESS)**

Créée en juin 1994, la SONAGESS a pour mission de participer, comme instrument de la politique céréalière, à la sécurisation alimentaire au Burkina Faso avec pour tâche principale la gestion du stock national de Sécurité (SNS) et le stock national d'intervention (SNI) dont les niveaux conventionnels sont respectivement de 35 000 tonnes et 10 000 tonnes. Le SE-CNSA gère la contre-valeur de 25 000 tonnes.

- **Secrétariat Permanent à l'assistance du Programme Alimentaire Mondial (SP-PAM)**

C'est la structure nationale chargée de la gestion de l'aide alimentaire que le PAM accorde au Burkina Faso dans le cadre du programme de pays et des secours d'urgence à travers les activités :

- d'assistance aux groupes vulnérables ;
- d'alphabétisation ;
- de développement rural.

- Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)

Elle est chargée de définir l'ensemble des mesures que requiert la sauvegarde des biens et des personnes en cas de catastrophes majeures. Son action la plus visible pour le moment est celle des Sapeurs-Pompiers. Elle apporte les premiers secours, lors de la phase d'urgence, pour sauver des vies et assurer la sécurité des personnes.

- La Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF)

Elle est la structure de coordination, de conseil et de suivi des questions relatives aux réfugiés au Burkina Faso chargée :

- d'assurer la protection juridique et administrative des réfugiés sur l'ensemble du territoire national ;
- de veiller à l'application au Burkina Faso des conventions internationales et régionales relatives au statut des réfugiés ;
- d'étudier les demandes de statut de réfugiés ;
- de se prononcer sur la perte du statut de réfugié ;
- de donner des avis sur l'exécution de toutes mesures d'expulsion ou d'extradition concernant un réfugié ou un demandeur d'asile ;
- de prendre des décisions sur toute situation urgente relative au réfugié ou au demandeur d'asile au Burkina Faso ;
- d'examiner les demandes de réinstallation au Burkina Faso et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'accueil des réfugiés ou des demandeurs d'asile ;
- d'étudier et de proposer aux autorités compétentes toutes mesures susceptibles d'améliorer les procédures de demande d'asile au Burkina Faso ;
- de sensibiliser l'opinion tant nationale qu'internationale sur les droits et les devoirs des réfugiés et demandeurs d'asile au Burkina Faso.

- Conseil Supérieur des Burkinabés de l'Étranger (CSBE) :

Il est la structure de mise en œuvre de la politique du Gouvernement relative à la gestion des Burkinabés de l'étranger chargée :

- d'identifier et de mobiliser tous les Burkinabés de l'étranger ;
- d'assurer la pleine participation des Burkinabés de l'étranger au développement économique, social et culturel du Burkina Faso ;
- de faciliter leur insertion ou leur réinsertion dans la vie nationale ;
- de participer à la promotion du rayonnement du Burkina Faso dans le monde ;
- de mieux faire connaître et respecter, par les Burkinabés de l'étranger, les lois et règlements des pays d'accueil et ceux du Burkina Faso ;
- de susciter des actions sociales susceptibles d'améliorer les conditions de vie des Burkinabés à l'étranger ;
- d'apporter toute assistance aux structures associatives burkinabés dans la mesure des moyens disponibles.

- Croix-Rouge du Burkina Faso

Auxiliaire des pouvoirs publics, elle intervient dans la préparation et la réponse aux catastrophes, la santé communautaire, la sécurité alimentaire, et la promotion des valeurs humanitaires. Membre du mouvement de la Croix-Rouge, elle a ses propres plans de contingence et intervient dans les situations d'urgence avec le soutien du mouvement (CICR, Fédération Internationale de la Croix-Rouge et Sociétés Nationales de la Croix-Rouge) et des autres partenaires (ambassades, SNU et différentes ONG).

- Fonds National de Solidarité

Ce fonds a pour objectif principal de développer la solidarité entre les burkinabés en collectant les dons de diverses sources (l'Etat, les particuliers, etc). Dans la perspective d'une gestion cohérente des catastrophes, le fonds prend en compte les contributions des partenaires techniques et financiers. Ses mécanismes de gestion sont flexibles pour permettre le financement des actions de secours d'urgence et de réhabilitation.

- Groupe de Coordination Humanitaire (RC, UNCT, bailleurs, bilatéraux, ONG, Mouvement de la Croix-Rouge,

Président : Coordinateur Résident du SNU

Vice-président : PAM

Membres : Représentants agences SNU, Chefs de mission et de délégation des ONG, Mouvement de la Croix Rouge.

Responsabilités :

i ) offrir un cadre de concertation sur les questions humanitaires, ii) Collecter et partager les informations sur la situation humanitaire nationale, iii) produire des analyses globales ou sectorielles sur la situation humanitaire nationale, iv) faire des recommandations pour l'amélioration de la situation des personnes vulnérables, v) élaborer des plans de préparation/plan de contingence dans les secteurs pertinents, vi) faciliter la mobilisation des ressources pour la réponse humanitaire, vii) organiser et coordonner des actions de plaidoyer pour accroître la conscience sur les problèmes humanitaires spécifiques, viii) fournir une orientation aux acteurs humanitaires sur des questions telles que : rapports avec le gouvernement, politiques et stratégies en matière d'action humanitaire, réforme humanitaire, directives du comité permanent inter agence, ix) Apporter appui au Comité national de Gestion de crise dès le déclenchement des opérations d'urgence (évaluation initiale rapide des besoins humanitaires) .

**4.2.2. Points focaux sectoriels**

Membres : 13 secteurs en fonction des contingences retenues (Santé, Nutrition, Sécurité alimentaire, Education, Abris et matériels de survie, Aménagement des sites et relogement définitif, Protection, Hygiène eau et assainissement, Logistique et transport, Télécommunication, Prévision météo, Gestion des centres d'accueil ; Premiers secours/sauvetage).

**4.3. Centre de Gestion de l'Information Humanitaire (CGIH)**

Responsable : DEPC / SP CONASUR

Membres : chefs de file sectoriels (+ DCPM)/ Points focaux sectoriels humanitaires

Responsabilités:

- Récolte d'information : partenaires de mise en œuvre, missions terrains, système d'alerte précoce,
- Consolidation et analyse pour alimenter la programmation, le plaidoyer et les stratégies medias
- Base de données informatiques
- Cartographie des risques.

**4.4. Equipe technique conjointe Suivi et Evaluation**

Responsable : SP CONASUR

Membres : chefs de file sectoriels/ Points focaux sectoriels humanitaires

Responsabilités : Suivi avant /pendant/après (évaluation de besoins et des interventions)

Fonctionnement : en fonction de la nature de l'urgence



#### 4.5 Partenaires Techniques, financiers et ONG/ Coordination

##### COORDINATION SECTORIELLE – CHEFS DE FILE TECHNIQUES MINISTERIELS ET POINTS FOC AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Secteurs	Santé	nutrition	sécurité alimentaire	Education	abris /matériel de survie	Aménagement des sites	protection	eau/hygiène assainis.	logistique et transport	Télécom	prévisions météo et hydrologiques	Premiers secours / sauvetages	coordination / gestion centres d'accueil et sécurité pop. /acteurs
Chefs de file	Mini Santé (DLM)	Mini Santé (Dir. Nutrition)	MAH (SE/CNSA)	MENA (DAMSE)	MASSN DEP	MHU	MAECR CONAREF	MAH (DGRE, ONEA, DGAEUE)	Mini Transport (DGTMM)	MPTEN / ARCE	Min Transp. Direct. Météo	MATDS (DGPC)	MATDS (DGSi)
Points focaux PTF	OMS	UNICEF	PAM/FAO	UNICEF	UNHCR Croix-Rouge du BF	UNHabitat Croix-Rouge du BF	UNICEF/ Plan BF	UNICEF	PAM	PAM	CILSS	OCHA/CRge BF	HCR/C.R BF CONAREF
Acteurs sectoriels	UNICEF	PAM	PAM,	UNESCO	HCR,	MEDD		Water Aid	OIM	HCR	DGRE	MATDS	MATDS
	Croix Rouge BF	OMS	C. Rouge BF	MENA	DGPC	C. Rouge BF	C. Rouge BF	CREPA	C.Rouge - BF	C.Rouge- BF	DGPER	DGPC	DGPC
	AMBF	AMBF	AMBF	AMBF	AMBF	Plan	AMBF	AMBF	AMBF	AMBF	AMBF	BNSP	AMBF
	ARBF	ARBF	ARBF	ARBF	ARBF	UNHCR	ARBF	ARBF	ARBF	ARBF	ARBF	DGPN	ARBF
		Africare	Intermon Oxfam	PAM C. Rouge du BF	ABAC – ONG	Help	UNHCR	Diakonia	HCR	PAM	DGPV	MDNAC	MD
	UNFPA	FAO	Réseau MARP BF	CRS-		Credo	CREDO	AGED	UNICEF	UNDSS	DGSE	EMGA	MS
	MSF-L	TDHL	Africare	MASSN	AEC	OCADES	PAM	Croix-Rouge BF	MID	UNICEF	ASECNA	AT/GCA	Croix Rouge BF
	Oxfam International	CRS-	Christian Aid	OCADES	UNICEF	Intermon Oxfam	OIM	Réseau MARP	MT	MT(DGTTM)	Programme Saga	AA	PAM
	TDHL	OCADES	ODE	Intermon Oxfam	ODE	MSF-fr	DGPC	ODE	MAH (SONAGES)	OCHA	SP :CONEDD	GRIE Nale	UNFPA
	Medicos del Mundo	MSF – Lux	ABAC	Plan Burkina	CREDO		MDHPC	CREDO	MTDS	MINT	ABV	AMBF	OMS
	GTZ	HKI	AAY	AAY	DGRE		MPF	Africare	MDNAC	ONATEL		ARBF	CONASUR
	OCADES	ODE	CRS-	ODE	OCADES		MASSN	AAY	IGB	CR/HC		Croix Rouge BF	DGPSA
ODE,	C.Rouge BF	OCADES	UNFPA			MJ		DGPE			Ordre de Malte	CSBE	

	CRS	MSF – FR	CREDO	PNUD			Plan Burkina	Intermon Oxfam,	CBC			Burkina Secours	
	AAY	ACF	Diakonia	FDC				ONEA	Secteur privé /BTP			MASSN	
	MS	CISV	AGED	Diakonia				Plan Burkina	ANAC			CONASUR	
	BNSP		CRBF	Peace Corps,								MPF	
	DGPC		MAH	AEC,								Coordinateurs Plan Orsec	
	UNICEF		MRA	AGED								OMS	
			ECV	MAH								PAM	
			Association MORIJA	MESS								Autres personne ressources	
			SE-CNSA, SONAGES S, CONASUR										

Trois situations d'urgence sont définies comme les plus catastrophiques et les plus probables de survenir au cours des 24 prochains mois. Les tableaux suivants décrivent les acteurs intervenant dans les différentes hypothèses.

Situation d'Urgence 1: Mouvements de populations – Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur du pays			
Acteurs	Croix Rouge BF	OIM	MPF
	UNHCR	DGPC	MASSN
	CREDO	Intermon Oxfam	MJ
	PAM	MDHPC	UNICEF
	CONAREF	M HU	
	MAH (SONAGESS)	MT	CONASUR

Situation d'Urgence 2: Crises épidémiques (méningite, choléra, fièvre jaune)			
Acteurs	OMS	CRS	
	UNICEF	CNLS	ODE,
	MSF	Africare	OCADES,
	UNFPA	GTZ	MSF- L
	Croix-Rouge du BF	AAY	Medicus Mundi
	TDH L		

Situation d'Urgence 3: Catastrophes naturelles (inondations, feux de brousse/incendies)			
Acteurs	HCR,	Water Aid	Croix Rouge du BF
	DGPC	CREPA	Réseau MARP
	ABAC – ONG	Diakonia	ODE
	CR - BF	AGED	CREDO
	AEC	Africare	
	UNICEF	AAY	Intermon Oxfam,

### Les chefs de file sectoriels ministériels

Dans le cadre du présent plan, une liste des crises les plus probables pour les 24 prochains mois a été faite. Ces crises sont susceptibles d'avoir des conséquences nécessitant l'intervention de plusieurs secteurs.

Pour une intervention efficace de tous les secteurs concernés, des chefs de file ont été identifiés. La liste nominative des chefs de file sera dressée après désignation de ces derniers par arrêté ministériel. Leurs attributions sont consignées dans des termes de références élaborés à cet effet (cf. Annexe).

secteurs	Chefs de file	Points focaux PTF	Nom des chefs de file/persones ressources	Contacts
Coordination	Tous secteurs	SP/CONASUR	DIANE Aboubakar	50 34 70 03/ 70 32 37 79 <a href="mailto:secours@conasur.bf">secours@conasur.bf</a> ; <a href="mailto:bubazi@yahoo.fr">bubazi@yahoo.fr</a>
Santé	Mini Santé (DLM)	OMS	Mr MEDAH Isaïe	50 32 46 68 /
Nutrition	Mini Santé (Dir. Nutrition)	UNICEF	TIROGO Souleymane	50 32 45 53 / 70 45 14 72 <a href="mailto:tirogos@yahoo.fr">tirogos@yahoo.fr</a>
Sécurité alimentaire	MAHRH (SE/CNSA)	PAM	Mr SANOU SY Eric	50 31 69 52 / 78 89 42 16 <a href="mailto:syeric_sanou@yahoo.fr">syeric_sanou@yahoo.fr</a>
Education / Enseignement de base	MENA (DAMSE)	UNICEF	Mr OUEDRAOGO Henri	50 35 86 00 / 70 12 78 81 <a href="mailto:msamand75@yahoo.fr">msamand75@yahoo.fr</a>
Abris /matériel de survie	MASSN/DEP	UNHCR Mouvement CR	Mr GANEMTORE Karim/SINWENDE Daouda	50 31 17 20/ 78 88 68 06 <a href="mailto:sinwinde@yahoo.fr">sinwinde@yahoo.fr</a>
Aménagement des sites	MHU	UNHabitat Croix-Rouge	OUEDRAOGO Sid Mohamadi	70 73 34 64 <a href="mailto:sidmohamadio@yahoo.fr">sidmohamadio@yahoo.fr</a>
Protection	MAECR CONAREF	UNICEF	Mr SANFO Amadou	50 30 87 13/ 70 24 41 28 <a href="mailto:sanfoamadou@yahoo.fr">sanfoamadou@yahoo.fr</a>
Eau/hygiène assainissement	MAHRH (DGRE)	UNICEF	Mr BINGBOURE Jean Mathieu/GANAME Yassia	50 38 64 68 <a href="mailto:bingbouvejrm@yahoo.fr">bingbouvejrm@yahoo.fr</a>
logistique et transport	Mini Transport (DGTTM)	PAM	YAGUIBOU Issouf Attié	<a href="mailto:lsay2008@yahoo.fr">lsay2008@yahoo.fr</a>
Télécommunication	MPTIC (ARCE)	UNICEF/PAM	ZONGO Nogbzanga	50 37 53 60/70 75 62 15 <a href="mailto:nzongo@arce.bf">nzongo@arce.bf</a>
Prévisions Météorologiques et Hydrologiques	Minist. Transport Direction Météo	CILSS	Mr GARANE Ali Jacques Mr ZONGO Pierre	50 35 60 32 / 70 72 57 13 <a href="mailto:z_peter4@yahoo.fr">z_peter4@yahoo.fr</a>
coordination / gestion centres d'accueil et sécurité pop /acteurs	MATDS (DGSI)	UNHCR	COULIBALY Tamou	78090935 <a href="mailto:coultam@yahoo.fr">coultam@yahoo.fr</a>
Premiers secours/Sauvetage	MATDS (DGPC)	Croix Rouge Burkina Faso	COULIBALY Sibiri	50 30 41 87 <a href="mailto:coulibalysibiri2003@yahoo.fr">coulibalysibiri2003@yahoo.fr</a>

## Responsabilités des chefs de file sectoriels

Les principales missions assignées aux chefs de file sectoriels pendant les différentes phases d'une situation d'urgence sont les suivantes :

### Phase de préparation

- s'assurer que les activités préparatoires du gouvernement et des acteurs humanitaires sont complémentaires ;
- relier les systèmes d'alerte précoce existants ;
- assurer le suivi conjoint des indicateurs d'alerte précoce ;
- mettre à jour régulièrement les données et informations : centre de gestion ;
- mise à disposition de données actualisées et relation avec les medias ;
- évaluer et former les différents acteurs du plan.

### Pendant la phase de réponse

- préparer des missions conjointes d'évaluation rapide en vue d'analyser la situation et faire des recommandations pour la décision ;
- partager les informations ;
- coordonner le développement et l'exécution des actions d'intervention initiale fondées sur le cadre du plan de contingence en collaboration avec les membres du groupe de travail ;
- apporter un appui technique aux équipes décentralisées de gestion opérationnelle ;
- assurer la complémentarité des interventions d'urgence gouvernementales et celles des acteurs humanitaires ;
- suivre et évaluer les activités ;
- préparer et gérer la transition entre l'urgence et la réhabilitation.

### Pendant la phase de réhabilitation

- suivre et évaluer sur la base d'indicateurs spécifiques la mise en œuvre des activités de réhabilitation.

**Tableau 2 : évaluation des besoins de renforcement des capacités/formation des ressources humaines pour la préparation sectorielle et la réponse initiale.**

Secteurs	Ressources humaines potentiellement requises pour la réponse initiale	Besoins de formation du secteur (élaborer TDR)	Participants	Responsable de la formation	Dates prévisionnelles
<b>Santé et VIH-SIDA</b>	Equipe d'Intervention Rapide (Médecin, Biologiste, gestionnaire de données, spécialiste de la communication, de l'hygiène et l'assainissement responsables des médicaments) x 13 régions	Formation évaluation rapide en cas de catastrophe - Confirmation du diagnostic biologique - Formation à l'élaboration et à l'utilisation des outils de suivi. - Prise en charge des victimes lors des catastrophes	Médecin, Biologiste, gestionnaire de données, spécialiste de la communication, de l'hygiène et l'assainissement responsables des médicaments x 13 régions	DLM	Avril - Juin 2013
<b>Sécurité alimentaire</b>	36 DGPER 2 SONAGESS 1 DRAH 1 DPAH 1 DRA 1 DPRA	- Formation évaluation rapide en cas de catastrophe - Gestion des entrepôts et stocks - Formation à l'élaboration et à l'utilisation des outils de suivi. - Prise en charge des victimes lors des catastrophes	36 DGPER 2 SONAGESS 1 DRAH 1 DPAH 1 DRA 1 DPRA	FAO / PAM / SE CNSA	Avril - Juin 2013
<b>Protection</b>	12 agents sociaux 6 psychologues 60 bénévoles	Formation en évaluation rapide Code de conduite Gestion des catastrophes Recherche et unification	12 agents sociaux 6 psychologues 60 bénévoles	UNICEF/HCR/ CR BF CONAREF	Avril - Juin 2013

		familiale			
<b>Nutrition</b>	26 Niveau central 14 Infirmiers et médecins formateurs formés sur la prise en charge de la malnutrition aigue Une femme et un homme par village	- Formation au niveau communautaire sur la prise en charge de la malnutrition - Formation des agents supplémentaires en prise en charge de la malnutrition	Relais communautaires  Equipe Cadre du District	UNICEF/ OMS	Avril - Juin 2013
<b>Eau/hygiène et assainissement</b>	1 DGRE 1 technicien par Région 302 ZAT Chef de Zone 13 DRAH 45 DPAH 13 SAEP	Gestion des catastrophes	13 DRAH 45 DPAH 302 ZAT 13 SAEP	DGRE / UNICEF	Avril - Juin 2013
<b>Education</b>	1 Niveau central 1 par DREBA 1 par DRESS 1 par DPEBA	Gestion des catastrophes  Réduction des risques (RRC)	1 Niveau central 1 par DREBA 1 par DRESS 1 par DPEBA 225 personnes ressources (5 par province)	MENA/ UNICEF	Avril - Juin 2013
<b>Abris et Matériels de survie</b>	3 Pers/DRASSN 5 pers/DPASSN 9 SP/CONASUR	Evaluations rapides des dommages et dégâts - Gestion des stocks - Gestion des catastrophes (suivi activités et évaluation, collectes des données identification des victimes) - Elaboration de micro projet en faveur des sinistrés - Initiation à l'interprétation des rapports des services météo.	5 pers/DPASSN 3pers/DRASSN 6 agents zones pré positionnement 9 SP/CONASUR	MASSN/ UNICEF/Croix Rouge	Avril - Juin 2013
<b>Logistiques et transport</b>	13 techniciens de transport 13 techniciens supérieurs de TP 1 ingénieur de TP 1 ingénieur d'aviation civile	- Evaluation rapide des besoins - Gestion des catastrophes - Procédures et rapports logistiques pour les opérations d'urgence - Former un représentant des transporteurs dans chaque région	13 tech. de transp. cont. normes 13 techniciens supérieurs de TP 1 ingénieur de TP 1 ingénieur d'aviation civile 2 transporteurs	DGTM / PAM / OIM /MIT /MT	Avril - Juin 2013
<b>Télécommunication</b>	2 ingénieurs télécoms 2 techniciens supérieurs télécoms 2 agents du SP/CONASUR	Télécommunication en situation d'urgence	2 ingénieurs télécoms 2 techniciens supérieurs télécoms 2 agents du SP/CONASUR	UNICEF/ PNUD	Avril - Juin 2013
<b>Prévisions météorologiques et hydrologiques</b>	2 Ingénieurs Météo 2 techniciens supérieurs	Prévision météorologique Interprétation des produits hydrométéorologiques	2 Ingénieurs Météo 2 techniciens supérieurs	MPT	Avril - Juin 2013
<b>Aménagement des sites et relogement définitif</b>	10 chefs d'équipe  100 maçons dans chaque chef-lieu de région	Techniques de constructions améliorées	10 chefs d'équipe  100 maçons dans chaque chef-lieu de région	PNUD/ UN Habitat C.Rouge	Avril - Juin 2013
<b>Gestion des centres et sécurité des populations et des acteurs humanitaires.</b>	1 HC /Province 1 Mairie/commune 1 DRPN 1 CB 1 DRASSN	Secourisme  Gestion des catastrophes	26 personnes (2 personnes /Région)	OCHA/HCR	Avril - Juin 2013
<b>premiers secours et sauvetage</b>	930 Personnes	Mise en œuvre du plan ORSEC	930 Personnes	BNSP/DGPC	Avril - Juin 2013
<b>Suivi et évaluation</b>	DEPC/CONASUR /OCHA 13 membres CORESUR 26 membres COPROSUR /CODESUR 26 représentants sectoriels	Evaluation rapide Elaboration du plan d'action Suivi des activités Rapports de situation	DEPC/CONASUR /OCHA 13 membres CORESUR 26 membres COPROSUR /CODESUR 26 représentants sectoriels	OCHA SP/CONASUR	Avril - Juin 2013

## 5. Stratégies et processus d'interventions

### 5.1. Stratégies d'intervention

#### 5.1.1 Mise en place de systèmes de surveillance et d'alerte précoce

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes, il sera mis en place un Système d'Alerte Précoce qui ambitionne de fédérer les différents systèmes d'alertes précoces

existants dont le PA SISA, le SAP Croix Rouge, celui du WANEP et de la CEDEAO, Fews Net, le système d'alerte précoce de la santé, de la météo, de l'élevage.

Ce mécanisme de coordination des systèmes d'alerte sera organisé à l'image du PA SISA et permettra d'avoir des informations précises sur :

- sécurité alimentaire (production céréalière et animale) ;
- nutrition ;
- santé ;
- météo ;
- niveau socio-économique de la population ;
- conflits et mouvements de populations.

Les informations permettront à la cellule de coordination de :

- comprendre et localiser les aléas ;
- assurer une veille permanente et une prévision des risques ;
- transmettre l'alerte aux autorités et à la population ;
- prendre à temps des mesures appropriées en réponse à l'alerte.

Ainsi, les effets des risques sur la population seront atténués.

Le plan d'action du système d'information sur les catastrophes se fixe également pour objectif d'améliorer l'environnement juridique, technique, institutionnel et financier qui assurera un développement efficient et durable du système d'information sur les catastrophes. Ce dispositif ambitionne, de rendre cohérent et efficace, le fonctionnement des dispositifs de collecte, d'analyse, de traitement, de diffusion et d'archivage, pour le suivi des informations sur les catastrophes.

La coordination nationale du plan d'information sur les catastrophes est assurée par le CONASUR à travers une unité spécialisée d'alerte précoce.

### **5.1.1 Niveau minimum permanent de capacités d'interventions décentralisées**

Pour répondre efficacement et rapidement aux besoins de la communauté affectée, chaque région devra être en mesure de secourir **500 personnes**, le niveau national prendra ensuite le relais suivant l'ampleur de la catastrophe. Le plan prévoit sous l'autorité et la coordination du CONASUR et de ses démembrements :

- une équipe sectorielle régionale formée à l'urgence pour évaluer la situation, faire un plan d'action, initier les activités, transmettre un rapport de situation ;
- des stocks pré positionnés pour répondre aux principaux risques (inondations, sécheresse, épidémies, mouvements de population) ;
- des moyens de communication et de logistique, dans les régions pour favoriser l'intervention.

### **5.1.2 Mise à l'échelle des interventions**

En se référant à la matrice d'analyse des risques, le plan prévoit l'envergure de la catastrophe. Le nombre de personnes touchées variera suivant le type de catastrophe. Deux scénarii ont été retenus : le plus probable (S.1) et le pire (S.2). Chaque secteur a établi dans la matrice des risques un nombre de personnes vulnérables qui n'auront pas la capacité de faire face aux risques et qu'il faudra soutenir. Ci-dessous le scénario du pire

	Risques	Nombre de sinistrés	Nombre de personnes à assister
<b>S.2</b>	<b>Inondations</b>	300 000	60 000
	<b>Sécheresse</b>	300 000	300 000
	<b>Epidémies</b>	300 000	300 000
	<b>Mouvements de population</b>	240 000	40 000

### **5.1.4 Standards techniques et éthiques**

Le plan national est fondé sur le principe qu'il faut dans la mesure du possible atténuer les souffrances des personnes affectées par les catastrophes et conflits, et que ces personnes ont le droit de vivre dans la dignité. L'assistance se fera en respect du droit international des droits de l'homme, du droit relatif aux réfugiés, du droit international humanitaire (DIH) et d'un code de conduite lors des opérations de secours. L'Etat garantira la protection et l'assistance et permettra à des organisations humanitaires d'apporter l'assistance lorsqu'il ne sera pas en mesure de le faire directement.

L'aide humanitaire quantifiera les exigences minimales des personnes affectées, suivant les normes « sphère », dans les domaines : eau, assainissement, nutrition, nourriture, abris et soins médicaux. Les outils de collecte de

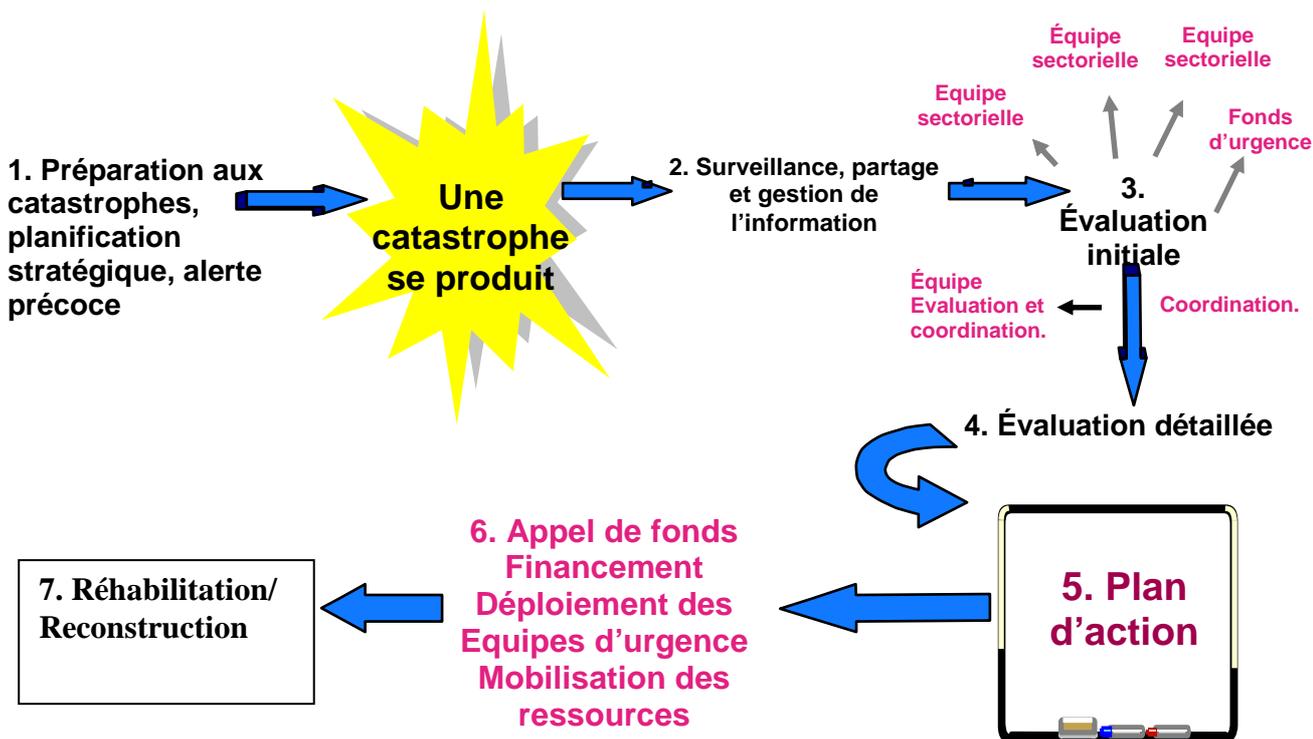
données seront standardisés afin que les différents acteurs impliqués disposent des mêmes éléments de calculs. L'aide sera basée sur la vulnérabilité des personnes, et les acteurs devront veiller à ce qu'aucun mal ne soit fait aux enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, personnes vivant avec le VIH/sida et leur assurer un accès équitable aux services. Dans la mesure du possible les personnes affectées seront associées aux activités.

## 5.2. Processus d'intervention

Le processus ou mécanisme d'intervention du plan, en cas de survenue d'une catastrophe, prévoit les étapes suivantes :

- préparation et planification stratégique ;
- surveillance et gestion de l'information ;
- évaluation initiale et détaillée par l'équipe sectorielle locale ;
- déblocage des fonds d'urgence ;
- élaboration du plan d'action ;
- déploiement des équipes d'urgence locales et prise en charge des activités ;
- relais pris par le siège national suivant l'ampleur de la catastrophe (+ de 500 personnes touchées) ;
- suivi et évaluation.

## Le processus d'intervention en cas de catastrophe



### **5.2.1. Mécanismes d'interventions rapides**

Trois phases sont à prévoir :

- **Avant**

- donner, grâce aux différents indicateurs des systèmes d'alerte précoce et de surveillance, des éléments pour se préparer à l'imminence de la crise ;
- former les unités sectorielles pour évaluer la situation et initier l'intervention ;
- sensibiliser la communauté concernée à l'arrivée de la catastrophe ;
- stocker un matériel suffisant pour porter secours à 500 personnes dans les zones à risque.

- **Pendant**

- mobiliser, 24/24 heures après l'apparition de la catastrophe ou de la crise humanitaire, l'équipe d'évaluation locale coordonnée par le CONASUR ou son démembrement. L'équipe d'évaluation sera composée d'un ou plusieurs responsables sectoriels (eau, santé, nutrition, sécurité alimentaire, coordination/gestion des centres d'accueil/sécurité des populations et des acteurs, abris/matériel de survie, éducation, protection, transports, météo, construction et aménagement des sites, télécommunication, premiers secours) ;
- débiter l'évaluation et la coordination des interventions initiales sur le terrain ;
- recenser pour chaque secteur les besoins, les types d'intervention à réaliser et les ressources requises (humaines, logistiques, financières) ;
- compléter le plan d'action avec une évaluation plus détaillée, suivant l'ampleur de la catastrophe ;
- intervenir sur la base des objectifs du plan d'action et soutenir au maximum 500 personnes ;
- informer le niveau national lorsque les besoins sont supérieurs, pour qu'il puisse prendre le relais.

- **Après**

Phase de réhabilitation :

- donner la possibilité aux personnes affectées de retrouver un cadre de vie conforme à ce qu'ils avaient avant la catastrophe ;
- mettre en place des comités communautaires pour favoriser la participation locale à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités de relèvement.

### **5.2.2. Mobilisation du comité de gestion de crise**

Au niveau départemental, c'est le préfet qui est président du CODESUR. En période de crise il doit mobiliser le comité de gestion de crise. Ce comité est composé des membres techniques des différents secteurs : (Santé, Nutrition, Sécurité alimentaire, Eau et assainissement, Education, Abris, Construction et aménagement des sites, Protection, Logistique et transport, Télécommunications, Prévision météorologiques et Hydrologiques, Gestion des centres d'accueil, premiers secours et sauvetage) .

Le CODESUR assurera la coordination départementale de l'action et rendra compte au « Haut Commissaire » président du COPROSUR qui alertera le gouverneur président du CORESUR. Le gouverneur sera en contact avec le Secrétaire Permanent (SP) du CONASUR. Dans la phase d'urgence, la Protection Civile, la Croix-Rouge et la communauté assureront les premiers secours.

### **5.2.3. Evaluation conjointe initiale des besoins**

Sous la responsabilité et la coordination du CONASUR (ou une subdivision) une évaluation sera menée dans les 48 heures après la survenue d'une catastrophe. Elle regroupera les responsables sectoriels concernés.

Le formulaire utilisé: outils de collecte harmonisés (Gouv+ humanitaires)

Constitution de l'équipe: mixte (Gouv+Hum) définie par le Groupe de travail en fonction de la situation d'urgence en cours.

Méthodologie: Préparation de la mission. Cibler les groupes les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, handicapées), favoriser la discussion de groupe, observation directe, formelle/informelle, utilisation d'informateurs clés, de questionnaires et d'indicateurs.

Rapport : Un rapport de mission, comportant l'analyse de la situation et les recommandations sera soumis au comité de gestion de crise. Le comité de gestion de crise décidera de la mise en œuvre des interventions initiales, avant l'élaboration définitive du plan d'action.

#### **5.2.4. Activation des plans de réponse sectoriels (distributions immédiates, activités d'interventions)**

Suivant la décision d'activation du plan national de contingence, le SP/CONASUR en collaboration avec le CR/IASC CT participe :

- aux réunions des groupes convoqués par les chefs de file sectoriels ;
- à l'ajustement des plans sectoriels de réponse à la situation d'urgence en cours et aux recommandations de l'équipe d'évaluation rapide ;
- à la mise en commun au niveau de l'unité de Travail ;
- au lancement des opérations d'urgence ;
- 
- au lancement des mécanismes de suivi et d'évaluation.

#### **5.2.5. Déploiement des ressources humaines**

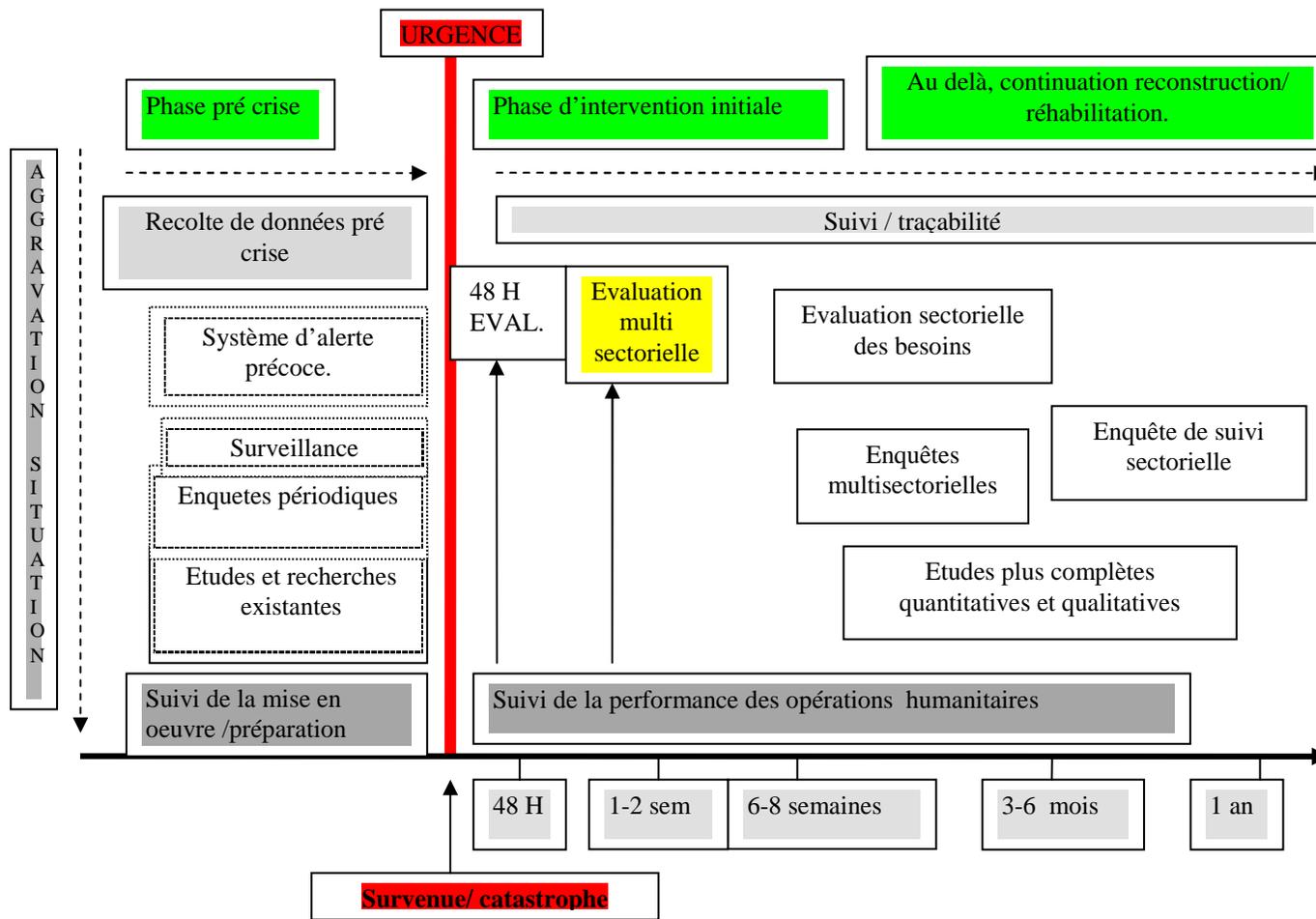
Le personnel des structures techniques locales sera mobilisé en priorité. Ce personnel aura pour tâches :

- d'évaluer la situation ;
- de gérer techniquement et suivre les activités dans chacun des secteurs concernés.

En fonction de l'ampleur de la catastrophe et pour une rapide mise en œuvre des interventions, d'autres ressources humaines seront impliquées au niveau régional, national ou international :

- Gouvernement (CONASUR et ses démembrés sur le terrain, chefs de file sectoriels)
- équipe UNDAC déployée par OCHA ;
- équipes FACT, ERU, RDRT Déployé par le mouvement Croix-Rouge et les équipes nationales (NDRT) déployées par la Croix-Rouge du BF ;
- personnel des Bureaux Régionaux/Siège ;
- banque de CV mis en place au niveau des Ministères, ressources humaines nationales mobilisables ;
- organisations faisant office de points focaux sectoriels.





## **5.2.6. Mécanisme de gestion et d'échange d'information**

### Les systèmes d'information sectoriels

Les systèmes d'information sectoriels sont caractérisés par l'existence d'un dispositif de collecte et de diffusions régulières de données spécifiques selon une méthodologie bien définie. Les systèmes d'information sectoriels produisent chacun des données spécifiques dont l'analyse intégrée permet de mieux cerner la préparation et la gestion des catastrophes naturelles et des crises humanitaires.

### Le système d'information agro-météorologique

Ce système permet de fournir l'information météorologique dont la plus essentielle dans le cadre du suivi de la campagne agricole est la pluviométrie et l'état végétatif. A travers un dispositif composé de 10 stations météorologiques synoptiques, 11 stations climatiques, 20 stations agro-météorologiques et 150 postes pluviométriques.

### Le système d'information sur les ressources en eau et programme SAAGA

Assuré par la direction générale des ressources en eau, ce système fournit l'information nécessaire à l'appréhension du facteur de production « eau » en vue de sa mobilisation et sa gestion rationnelle. Depuis sa mise en place en 2003, le programme SAAGA contribue efficacement à la disponibilité des ressources en eau.

### Le système national d'information sanitaire (SNIS)

Ce système permet de disposer des informations sur la santé et la nutrition à travers :

- le système de routine ;
- le système d'information sur la surveillance épidémiologique ;
- les enquêtes et études périodiques ;
- le système de surveillance nutritionnelle de la DN

### Le système d'information socio-économique

Sous la tutelle de l'INSD, ce système permet de disposer d'informations structurelles à travers les grandes opérations statistiques comme le RGPH, l'EDS, les EP, l'indice harmonisé des prix à la consommation(IHPC), le système national de suivi des prix dans les régions économiques, mais aussi d'informations économiques et sociales ponctuelles à travers les productions de l'INSD (annuaires, notes trimestrielles de conjoncture, les comptes nationaux, le RIC, bulletin d'informations statistiques et économiques).

### La société civile et les ONG

Il s'agit de renforcer la collaboration avec des ONG et organisations de la société civile disposant de dispositif de collecte d'information sur la sécurité alimentaire, l'objectif étant de mieux valoriser les informations collectées en les intégrant dans une analyse globale de la sécurité alimentaire nationale (cas du réseau d'éveil de la société civile, CRS)

### Les autres systèmes d'information.

Il s'agit de développer la collaboration avec les systèmes d'informations régionaux pour appréhender la mise en œuvre des grandes orientations en matière de sécurité alimentaire régionale et internationale (UEMOA, CILSS, FAO, FEWS Net, WANEP).

### Le dispositif décentralisé

Le dispositif décentralisé s'appuie sur un réseau de points focaux qui sont les relais du SAP au niveau des provinces. Le point focal travaille avec l'ensemble suivant :

- les structures de gestion territoriale propres à chaque niveau de démembrement,
- les autres acteurs du système d'information sur les catastrophes et crises humanitaires au niveau local et communautaire (départements techniques, société civile, ONG, groupes religieux).

Il correspond directement avec la Centrale d'Information au niveau national ; il collecte préalablement les informations de routine (fiche de suivi thématique) et les informations singulières qui seraient de nature à éveiller un signal utile pour le SAP. Il retourne l'information aux membres de la coordination régionale (SAP relais). Dans les instances régionales de coordination avec leurs différents niveaux de déconcentration (province, commune), le relais du SAP assure le rôle de rapporteur pour les thèmes techniques liés à la sécurité alimentaire.

### **5.2.7. Pré positionnement et décentralisation**

Les stocks d'urgence seront entreposés aussi près que possible des zones à hauts risques en fonction de la nature du risque et des partenaires.

Dans le cadre du pré positionnement, une stratégie de regroupement géographique par localité sera mise en œuvre hormis le cas particulier du secteur de la santé qui dispose de sa propre stratégie.

Les localités suivantes sont retenues pour le pré positionnement des besoins de première nécessité :

- Bobo-Dioulasso pour les Régions des Cascades, du Sud Ouest et des Hauts Bassins ;
- Ouagadougou pour les Régions du centre, du Centre Nord, du Plateau Central, du Centre Sud et du Centre Ouest ;
- Dédougou pour la Région de la Boucle du Mouhoun
- Tenkodogo pour la Région du Centre Est, de l'Est
- Ouahigouya pour la Région du Nord
- Dori pour la Région du Sahel.

La mise en œuvre de la stratégie de pré-positionnement dans ces localités permettra de répondre aux besoins des populations affectées jusqu'au seuil de 500 victimes quel que soit le risque qui surviendrait au cours d'une année.

Au delà de ce nombre, le niveau national interviendra.

Il convient de noter que ce niveau permanent de capacité d'intervention au niveau local sera maintenu par la stratégie du renflouement en tenant compte des risques les plus probables

### **5.2.8. Réhabilitation et reconstruction**

L'idée de base consiste à développer durablement la capacité des populations concernées à surmonter les différentes crises. Le plan ne se limite pas à l'intervention.

Afin de déterminer les besoins de chaque communauté en matière de santé, d'approvisionnement en eau, d'assainissement, une approche participative, basée sur le processus de modification de comportement, sera adoptée.

Cette approche nécessitera :

- une participation de la communauté ;
- une formation et éducation au niveau communautaire ;
- une mise à contribution des associations locales ou nationales (Croix-Rouge, CREDO, ODE) ;

- un engagement des structures locales dans la réalisation des projets.

Des activités de réhabilitation et de reconstruction seront identifiées afin de restaurer l'environnement socioéconomique d'antan, voire l'améliorer.

Les actions de réinsertion socioéconomique comme les AGR, et les actions de reconstruction des infrastructures communautaires seront nécessaires pour permettre aux communautés de s'autonomiser et de mener une vie normale.

### **5.2.9. Mobilisation des partenaires**

Le gouvernement cherchera à répondre aux urgences et besoins humanitaires des populations à travers l'activation du plan de contingence national et requérir le soutien de la communauté humanitaire chaque fois que de besoin.

Les partenaires seront impliqués chacun en fonction de son domaine d'expertise (secteur d'intervention), de son mandat et de la nature des conventions signées avec le gouvernement. Des accords complémentaires entre les PTF et le gouvernement pourront être envisagés dans l'optique d'une large mobilisation des acteurs et des ressources en vue d'une réponse adéquate en situation de crise. La signature de ces accords complémentaires pourra se faire par anticipation au cours de la phase de préparation aux urgences ou lors des premiers jours suivant la survenue des catastrophes.

Il faudra explorer les possibilités d'implication des entreprises privées pour le financement des activités de préparation et de réponse d'urgence. Pour ce faire, le ministère en charge de l'action sociale veillera à organiser des rencontres de plaidoyer une ou plusieurs séances de plaidoyer avec les partenaires.

### **5.2.10. Mobilisation des Ressources financières**

Le plan multirisque depuis son adoption en conseil de ministre le 25 février 2009, n'a pas bénéficié de financement.

Le MASSN doit mettre en place un « Fonds de secours d'urgence et de réhabilitation » pour la préparation, la gestion des catastrophes et les actions de réhabilitation. Ce fonds sera tiré du fonds de solidarité.

Dans le cadre de la de la mise en œuvre du plan multirisque, il est nécessaire que des ressources financières soient mobilisées pour permettre une intervention rapide en cas de catastrophes. Ces ressources proviendraient :

- pour ce qui est de la gestion budgétaire 2013, des réaménagements des lignes budgétaires pourraient être faits afin de permettre la prise en charge des dépenses relatives aux secours d'urgence ;

- pour les prochains exercices budgétaires, des inscriptions budgétaires au titre des « Aides et Secours Divers » au profit du Fonds National de Solidarité et du CONASUR pourraient être regroupées en une ligne budgétaire au profit du Fonds National de Solidarité.

Pour ce qui est de l'utilisation de ces ressources, un compte trésor intitulé « Secours d'urgence » pourrait être ouvert au nom du Fonds National de Solidarité dans les livres de l'Agent Comptable Central du Trésor (ACCT). Ce compte recevrait l'ensemble des ressources financières mobilisées pour la prise en charge des dépenses relatives aux secours d'urgence.

En complément à ce mécanisme et en fonction de l'ampleur de la crise, des appels de fonds spécifiques pourraient être effectués par le gouvernement et ses partenaires.

Le Coordonnateur humanitaire/Coordonnateur résident supervise les agences, identifie les fonds d'urgence et reprogramme les ressources pour couvrir les 8 premières semaines de l'urgence.

Les donateurs sont informés de façon continue au niveau national, régional, dans une approche de coordination inter agence tout au long de la phase de préparation. Une mise à l'échelle sera

PLAN NATIONAL MULTI RISQUE DE PREPARATION ET DE REPONSE AUX CATASTROPHES 51  
AU BURKINA FASO

nécessaire pour la phase initiale afin de permettre une pleine satisfaction des besoins et la re-planification d'un niveau minimum de réponse.

En ce qui concerne les Nations Unies une requête de flash appeal et du CERF (fonds d'urgence des Nations Unies) pourrait être soumise afin de couvrir les besoins prioritaires de l'urgence.

### **5.2.11. Suivi/évaluation de la situation des interventions humanitaires**

#### Le suivi/évaluation de la mise en œuvre du plan

Le suivi de la mise en œuvre des interventions et l'évaluation de leurs impacts doivent être effectués par une cellule conjointe de suivi évaluation. La cellule sera sous la responsabilité du CONASUR à travers son Secrétariat permanent ; elle sera composée des responsables du SP/CONASUR, des agences du SNU, des chefs de file sectoriels et des PTF. Ainsi, il sera mis en place un cadre de concertation trimestriel entre les différents acteurs humanitaires pour faire le point des différentes informations. Le cadre de concertation peut tenir des réunions extraordinaires en cas de besoin.

Ce suivi interne doit se baser sur l'organisation d'un système décentralisé qui responsabilise chaque niveau (régional, provincial, départemental, villageois) du dispositif aussi bien pour la collecte des données que pour l'analyse. Autrement dit, au niveau des provinces, le suivi de la réalisation des activités des différents secteurs du plan sera effectué par les COPROSUR. Ceux-ci produiront des rapports périodiques transmis au SP/CONASUR qui se chargera de les consolider en un rapport de synthèse.

Chaque acteur, partie prenante des opérations, doit également organiser un système interne de suivi évaluation qui permette un suivi et une évaluation de l'ensemble des interventions sur le terrain. Les synthèses de ces rapports seront adressées au SP/CONASUR pour la capitalisation des informations.

Une évaluation et un audit externes doivent être commandités par le SP/CONASUR à la fin des opérations pour évaluer l'efficacité et l'impact des réponses apportées, ainsi que la bonne gestion des ressources matérielles et financières.

Pour les crises prolongées, une évaluation à mi-parcours sera effectuée par une équipe conjointe composée des acteurs gouvernementaux et des autres acteurs humanitaires.

Dans la mesure du possible, chaque acteur partie prenante doit également prévoir une évaluation et un audit externe de sa propre action et la communiquer au CONASUR pour une analyse globale.

Au niveau sectoriel, le suivi et l'évaluation de la préparation, de la réponse d'urgence des acteurs sectoriels relèvent de la responsabilité des chefs de file sectoriels.

Le suivi se fera sur la base des indicateurs de performance définis par les secteurs.

#### Evaluation finale de la réponse d'urgence (post-crise)

Une évaluation finale sera effectuée un mois après la crise et par une équipe conjointe Gouvernement /autres acteurs humanitaires. Les membres de cette équipe seraient les mêmes que lors du Real Time évaluation.

### **5.2.12. Stratégie de communication, plaidoyer**

La communication et le plaidoyer permettront de mobiliser le public et d'influencer les décideurs, que ce soit au moyen de campagnes d'information ou de contacts personnels.

Ces campagnes auprès des pouvoirs publics, des organismes d'assistances, des partenaires, des Nations Unies, des organisations internationales, des ONG, des populations en général devront mobiliser l'attention et permettre de donner :

- une réponse satisfaisante en cas de catastrophe ;
- une assistance conforme aux us et coutumes ;
- un soutien particulier aux groupes vulnérables.

Le plaidoyer devra :

- insister sur la stratégie de préparation des différents secteurs ;
- favoriser la participation de la communauté et des personnes affectées ;
- combattre la discrimination pour que les groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes vivant avec le VIH/Sida, personnes déplacées et

- migrantes) ne soient pas exclus ;
- rendre l'assistance transparente ;
- renforcer les capacités locales ;
- initier le relèvement de la population.

### **5.2.13. Questions transversales (genre, VIH /SIDA, environnement)**

#### Genre

Le genre est une problématique présente dans toutes les questions. Une attention particulière devrait être accordée à la réalisation de l'équité entre les femmes et les hommes dans le cadre du présent plan (charte humanitaire Sphère). Les femmes sont non seulement les plus touchées dans les situations de catastrophes, mais aussi des actrices de la résilience. Les différents programmes des plans sectoriels doivent intégrer la dimension genre. Pour cela chaque secteur doit :

- prévenir la violence sexuelle et gérer les conséquences ;
- promouvoir les mesures préventives des IST/VIH/SIDA et des grossesses non désirées ;
- intégrer les services de santé génésique dans les programmes ;
- promouvoir la maternité à moindre risque (MMR).

#### VIH/Sida

Les personnes vivant avec le VIH/ SIDA ont besoin du soutien de leurs proches, de leur communauté mais aussi d'un appui pour mieux se nourrir, pour lutter contre l'opprobre, pour prévenir la transmission du virus à leurs enfants et se traiter.

Ces groupes vulnérables ont des besoins particuliers, il convient de modifier les programmes de secours en conséquence. Le plan national multirisque portera une attention particulière aux personnes vivant avec le VIH/SIDA lors d'une catastrophe afin de ne pas les fragiliser davantage. Les différents plans sectoriels devront intégrer leur vulnérabilité particulière dans leurs activités en :

- luttant contre l'opprobre et la discrimination de ces personnes vivant avec le VIH/SIDA pour les aider à vivre normalement et favoriser leur développement ;
- prévenant la propagation du virus par des campagnes d'IEC/CCC et en donnant aux personnes les moyens de se prémunir, ainsi qu'en mettant l'accent sur la transmission mère enfant, proposant des dépistages aux femmes enceintes, fournissant une alimentation de substitution aux bébés nés de mères séropositives ;
- mobilisant la communauté par des campagnes d'informations générales, des activités d'éducation, de sensibilisation et de communication ;
- donnant un soutien psychologique pour les conseiller, dissiper les croyances, se traiter, traiter les effets secondaires, avoir une meilleure alimentation, les intégrer à un groupe de soutien ;
- donnant la possibilité d'avoir une alimentation équilibrée et une bonne hygiène personnelle (accès à l'eau potable et amélioration des conditions d'hygiène) ;
- donnant un rôle aux personnes vivant avec le VIH/SIDA en tant qu'éducateurs et conseillers de leur communauté pour ne pas transmettre le virus.

#### Environnement

L'environnement est également une problématique transversale. La variable «environnement» doit être prise en compte dans les programmes de prévention, de gestion des secours d'urgence et de réhabilitation.

## **6. Processus de mise à jour du plan et intégration au sein des programmes**

La planification de la réponse humanitaire pour faire face aux crises possibles ou probables est un processus continu.

Dans ce sens, le plan de contingence doit être un document dynamique, mis à jour tous les deux ans et ajusté en fonction de l'évolution du contexte et des risques inhérents à ce contexte.

En l'absence de crises spécifiques, les membres se concerteront sur une base trimestrielle afin d'analyser les évolutions du contexte, les capacités en présence, les mécanismes de coordination et, le cas échéant, ajuster le plan.

En période de crise, les membres se réuniront pour analyser la situation et décider de saisir le gouvernement afin d'activer le plan de contingence en consultation avec les partenaires.

Le processus participatif qui a prévalu à l'élaboration du plan doit perdurer pour les mises à jour périodiques prévues sur une base biennale.